



N° 68/2015

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

RAPPORT D'INFORMATION

PRÉSENTÉ

*À la suite de la mission effectuée en République de Serbie
du 14 au 18 juin 2015*

PAR UNE DÉLÉGATION DU GROUPE D'AMITIÉ FRANCE-SERBIE ⁽¹⁾

(1) Cette délégation était composée de Mme Martine Carrillon-Couvreur, *Présidente*, et MM. Philippe Meunier, Vice-Président, et Michel Voisin, député.

SOMMAIRE

	Pages
CARTE DE LA SERBIE	5
INTRODUCTION	6
I. UN PAYS OFFICIELLEMENT ENGAGÉ DANS LES NÉGOCIATIONS D'ADHÉSION À L'UNION EUROPÉENNE, QUI SE POSITIONNE COMME GARANT DE LA STABILITÉ DANS LES BALKANS OCCIDENTAUX	9
A. UN PAYS QUI SE POSITIONNE COMME FACTEUR DE STABILITÉ DANS LA RÉGION DES BALKANS OCCIDENTAUX	9
1. Des efforts méritoires en direction des voisins : la Serbie en faveur de la stabilisation et de la coopération régionales	9
a. Le développement d'actions bilatérales dans les Balkans occidentaux	9
b. Srebrenica et le devoir de mémoire	11
2. Le problème crucial du Kosovo, avancées et lenteurs	12
a. Le règlement du Kosovo, une condition à l'intégration européenne	12
b. Le Kosovo, un foyer de candidats à la radicalisation ? Une donnée à relativiser mais à surveiller	15
3. La Serbie confrontée à un nouveau problème des réfugiés : la crise des migrants	15
a. Le problème des réfugiés des guerres des années 90	16
b. La crise des migrants dans les Balkans	16
B. DES NÉGOCIATIONS D'ADHÉSION A L'UNION EUROPÉENNE OUVERTES DEPUIS JANVIER 2014 MAIS CONCRÈTEMENT STATIONNAIRES	18
1. L'intégration européenne : un consensus fort tempéré par une légitime impatience	18
2. L'appel au soutien ferme de la France	20
3. La Voïvodine, une tête de pont dans l'Union européenne	21
C. DES RÉFORMES APPELÉES PAR LE PROCESSUS D'INTÉGRATION	23
1. Politiques sociales et État de droit	23
a. Santé et handicap, des réformes qui tiennent compte des normes européennes .	23

b. Droits de l'Homme, médias et Protecteur des citoyens, des relations difficiles en voie de pacification	24
2. Le système parlementaire serbe : une réforme à venir	25
II. LA SERBIE, ENJEU ÉCONOMIQUE STRATÉGIQUE AU CENTRE DES BALKANS OCCIDENTAUX	26
1. Données sur la situation économique en Serbie	26
a. Le processus de privatisation	27
b. Les grands chantiers d'infrastructure et de transport	27
2. Des opportunités économiques pour la France	29
a. La présence économique de la France en Serbie	29
b. Un fleuron économique français en Serbie : Schneider Electric	31
3. L'importance des échanges dans le domaine de la défense	32
III. UNE PRÉSENCE FRANÇAISE FONDÉE SUR DES LIENS CULTURELS FORTS	34
A. L'INSTITUT FRANÇAIS DE BELGRADE	34
B. LE FRANÇAIS, UNE LANGUE D'EXCELLENCE : LE MODÈLE DE L'ECOLE-COLLEGE VLADISLAV RIBNIKAR	35
C. SREMSKA MITROVICA, UN EXEMPLE DE COOPÉRATION CULTURELLE	36
CONCLUSION	39
ANNEXES :	
COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE	41
PROGRAMME DE LA MISSION EN SERBIE	41
LISTE DES PERSONNALITÉS RENCONTRÉES	45

CARTE



INTRODUCTION

À l'invitation de Mme Maja Gojković, Présidente de l'Assemblée nationale de Serbie, et de Mme Nataša Vučković, Présidente du Groupe d'amitié Serbie-France, une délégation du groupe d'amitié France-Serbie de l'Assemblée nationale s'est rendue à Belgrade du 14 au 18 juin 2015. La délégation, conduite par sa présidente, Mme Martine Carrillon-Couvreur (Nièvre, Socialiste, républicain et citoyen), était composée de deux autres députés, MM. Philippe Meunier (Rhône, Les Républicains), Vice-Président, et Michel Voisin (Ain, Les Républicains).

Accompagnés par l'ambassadeur de France en Serbie, Son Exc. Mme Christine Moro, qui avait par ailleurs organisé un cocktail en l'honneur de la délégation, ou de son second conseiller, M. Jérôme Kelle, les membres de la délégation ont d'abord rencontré des personnalités de l'Assemblée nationale de Serbie. La délégation a ainsi été accueillie par le vice-président, M. Igor Bećić puis par le groupe d'amitié homologue, et a pu avoir des entretiens successifs avec quatre présidents de commissions permanentes : Mmes Aleksandra Durović, Dr Slavica Đukic Dejanović et Vesna Rakonjac, présidentes respectivement de la commission des affaires internationales, de la commission de la santé et de la famille et de la commission du travail, des affaires sociales, de l'insertion et de la réduction de la pauvreté, ainsi que de M. Aleksandar Senić, président de la commission pour l'intégration européenne. La présidente de l'Assemblée nationale a invité la délégation à un déjeuner et la présidente du groupe d'amitié à deux dîners, l'un au Club des députés, l'autre au bord du Danube. Tous les parlementaires rencontrés ont souligné l'importance de la visite de députés français pour le développement de la coopération franco-serbe dans le contexte, crucial pour la Serbie, de l'ouverture des négociations d'adhésion à l'Union européenne.

Au cours de son séjour, la délégation s'est rendue dans la province autonome de Voïvodine et y a rencontré, à Novi Sad, capitale de la région, le maire, M. Miloš Vučević, deux députés représentant la majorité et l'opposition principale de la province autonome, MM. Veljko Krstonošić et Predrag Matejin, ainsi que le président du Gouvernement de la province, M. Bojan Pajtić, qui lui a offert un déjeuner. La délégation a visité l'entreprise Schneider de Novi Sad qui emploie un important contingent d'informaticiens et d'ingénieurs et témoigne de la capacité économique de la région. La délégation s'est rendue ensuite, après une visite du monastère de Krušedol, dans la petite ville de Sremska Mitrovica. À côté du sujet déterminant de l'intégration européenne, les échanges ont souligné l'importance géopolitique traditionnelle de la Voïvodine, région carrefour de peuples, qui comporte en sus du serbe, cinq langues officielles dont le hongrois, le roumain et le croate. L'enjeu principal est cependant posé par l'afflux important

de migrants qui transitent via l'ARYM, et la décision hongroise d'ériger un mur entre la Hongrie et la Serbie.

De retour à Belgrade, la délégation a rencontré de nombreuses personnalités du Gouvernement, au premier rang desquelles le Premier ministre, M. Aleksander Vučić, malgré une actualité très chargée pour lui, ainsi que la Vice-Premier ministre, Mme Zorana Mihajlović, chargée de la construction, des transports et des infrastructures, la ministre sans portefeuille chargée de l'intégration européenne, Mme Jadranka Joksimović, le ministre de l'économie, M. Željko Sertić, les secrétaires d'État à l'intégration européenne et à la défense, Mme Roksanda Ninčić et M. Zoran Đorđević. L'essentiel des entretiens a tourné autour de la question de l'intégration européenne, du sentiment europhile des Serbes mais également de leur frustration et incompréhension à ne toujours pas voir s'ouvrir, concrètement, des chapitres de négociation alors que les négociations d'adhésion sont officiellement ouvertes depuis janvier 2014. Ce qui nourrit l'amertume des Serbes à cet égard est que cette ouverture est conditionnée à la normalisation des relations avec le Kosovo, condition qui relève d'une volonté bilatérale, donc en partie indépendante de la volonté de la Serbie.

La mission a en outre comporté un volet économique, avec un petit-déjeuner organisé par l'ambassade de France autour de la Chambre de commerce et d'industrie franco-serbe, un volet francophonie, avec la visite de l'Institut français et de l'école Ribnikar à qui a été décerné le label FrancEducation, un volet culturel, avec la visite d'un monastère orthodoxe, et le vernissage de l'exposition « le Fil de l'Art » de l'artiste de bandes dessinées Gradimir Smudja. La délégation a également pu rencontrer le maire de Belgrade, M. Siniša Mali, ainsi que le Protecteur des citoyens, M. Saša Janković.

Tout au long de la mission, l'accent a été mis sur les liens historiques forts existant entre la France et la Serbie, principalement à l'occasion de la Première Guerre mondiale, même si l'épisode de l'intervention de l'OTAN en Serbie est pudiquement évoqué comme une ombre au tableau. La délégation a ainsi tenu à présenter deux hommages, l'un au Monument de gratitude à la France de Kalemegdan, l'autre au cimetière français de Belgrade. De façon générale, les Serbes souhaitent reconnaître leur lourde responsabilité dans les événements intervenus à la fin du dernier millénaire en ex-Yougoslavie et cherchent sincèrement à exprimer leurs regrets. Pour autant, ils souhaiteraient que la communauté internationale, notamment européenne, tienne compte de cette bonne volonté. Ils se considèrent en effet comme des acteurs déterminants de la stabilité dans la région des Balkans occidentaux.

Enfin, cette mission a été l'occasion d'aborder différents aspects des relations franco-serbes dans le contexte de l'ouverture des négociations d'adhésion à l'Union européenne, dont le présent rapport se propose de faire une synthèse.

I. UN PAYS OFFICIELLEMENT ENGAGÉ DANS LES NÉGOCIATIONS D'ADHÉSION À L'UNION EUROPÉENNE, QUI SE POSITIONNE COMME GARANT DE LA STABILITÉ DANS LES BALKANS OCCIDENTAUX

A. UN PAYS QUI SE POSITIONNE COMME FACTEUR DE STABILITÉ DANS LA RÉGION DES BALKANS OCCIDENTAUX

1. Des efforts méritoires en direction des voisins : la Serbie en faveur de la stabilisation et de la coopération régionales

a. Le développement d'actions bilatérales dans les Balkans occidentaux

Les autorités de Belgrade ont mis l'accent sur le rôle de la Serbie dans les Balkans occidentaux comme facteur de stabilité régionale, ce qui les amène à développer des actions bilatérales et à prendre des positions courageuses pour assumer la responsabilité historique de la Serbie dans les guerres de l'ex-Yougoslavie. C'est particulièrement méritoire pour un gouvernement d'obéissance nationaliste, qui cherche résolument à prendre la voie de la paix et du dialogue – le Parti progressiste serbe, en abrégé SNS, créé en 2008, dont le Premier Ministre, M. Vučić est le leader, est à la fois nationaliste et pro-européen. Pour autant, les personnalités serbes rencontrées n'ont pas caché les difficultés et le sentiment que les alliés occidentaux pouvaient pratiquer une politique du double standard à l'égard de la Serbie.

Lors de l'entretien avec la secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, Mme Roksanda Ninčić, celle-ci, après avoir remercié l'ambassade pour son aide lors des inondations, a souligné combien les dialogues bilatéraux avec les pays voisins de la Serbie étaient importants. Outre le dialogue difficile mais fondamental avec Pristina, la période à venir des anniversaires de l'été 2015 – Srebrenica notamment – risquait d'être une période de fortes turbulences pour la Serbie dans ses rapports à ses voisins.

Mme Ninčić a indiqué qu'il existait une bonne coopération avec la l'Ancienne République yougoslave de Macédoine bien que la Serbie soit préoccupée par les événements qui s'y déroulent.

Mme Ninčić a indiqué que c'était également vrai des relations de la Serbie avec l'Albanie malgré le différend de fond structurel concernant le Kosovo. Ainsi, le Premier ministre albanais s'était rendu à Belgrade le 10 novembre 2014 – première visite historique depuis 70 ans –, et M. Vučić s'était à son tour rendu en Albanie peu de jours avant la visite de la délégation, le 27 avril 2015. Selon M. Vučić, les relations entre les deux pays constituent « le pilier de la région ». Il a d'ailleurs participé au Forum d'affaires régional en présence des autres premiers ministres de la région.

Mme Ninčić a indiqué qu'avec la Bosnie-Herzégovine, l'histoire était compliquée depuis quinze ans et que, malgré la meilleure volonté des experts internationaux, personne ne pouvait se dire satisfait. On notera qu'en 2012, le président de la Serbie, M. Tomislav Nikolic (SNS), issu de la frange des nationalistes, a demandé pardon à genoux pour le massacre de Srebrenica au cours duquel 7 000 hommes, femmes et enfants furent tués en juillet 1995 par les troupes du général serbe Mladic. Par ailleurs, pendant le séjour de la délégation française, il était question, sous réserve que cette visite soit acceptée par les autorités de Bosnie-Herzégovine, que le Premier ministre, M. Vučić se rende aux cérémonies de commémoration de Srebrenica.

Mme Ninčić a expliqué que les Serbes pouvaient avoir le sentiment qu'il était pratiqué un « deux poids deux mesures ». Concernant la Croatie, le silence de l'Union européenne à l'égard des manifestations de croix gammées dans les stades en Croatie choque les Serbes. La Croatie, Mme Ninčić a-t-elle rappelé, est responsable de l'opération « Tempête » à l'est du pays, à Krajina, qui s'est déroulée du 4 au 7 août 1995, et à l'occasion de laquelle des centaines de civils serbes furent tués et plus de 200 000 contraints à l'exil. De ce point de vue, la décision de la Cour internationale de Justice (CIJ) du 3 février 2015 de rejeter également la plainte de la Croatie et la contre-plainte de la Serbie¹ concernant leurs accusations réciproques de « génocide » pendant les guerres des années 90 étonne les Serbes.

Mme Ninčić a fait remarquer à la délégation que la Serbie, montrée comme le principal responsable des guerres de l'ex-Yougoslavie, avait quant à elle livré, *in fine*, tous les criminels de guerre recherchés et suspectés de vivre à l'intérieur de ses frontières, ce qui n'était pas le cas d'autres pays des Balkans.

Mme Carrillon-Couvreur a remercié la Secrétaire d'Etat pour sa présentation franche des relations entre la Serbie et ses voisins, et l'a assurée de l'attention de la délégation sur ce point.

M. Meunier a souhaité interroger la secrétaire d'État sur la présence d'islamistes en Bosnie-Herzégovine. Mme Ninčić a répondu qu'il y avait effectivement des villages qui étaient des centres islamiques, que des incidents les mettant aux prises avec des policiers serbes avaient eu lieu à la frontière, sans pourtant être élucidés. Pour autant, il semblait que ces groupes proches des islamistes n'étaient pas en nombre considérable. S'il ne fallait donc pas être alarmiste, selon elle, il fallait cependant surveiller de près le phénomène des départs pour la Syrie depuis le Kosovo, la Bosnie-Herzégovine et le Sandjak. De manière générale, Mme Ninčić a souligné que la région était très fragile et que les risques de déstabilisation étaient importants.

¹ La CIJ a affirmé qu' « il y avait eu des purges ethniques et des crimes, mais pas de génocide ».

b. Srebrenica et le devoir de mémoire

La délégation a été reçue par le Premier ministre, M. Aleksandar Vučić dans le contexte d'une actualité politique très chargée et très délicate pour lui. La semaine suivante, il devait en effet se rendre à Bruxelles à propos du dialogue avec Pristina et recevoir des représentants du FMI.

M. Vučić a constamment réaffirmé le caractère prioritaire de la poursuite du processus d'intégration à l'Union européenne, fort des résultats déjà très positifs du processus de screening¹ des chapitres de l'acquis communautaire. Il a appelé la France à prendre une position résolument forte dans ce dossier. Dans cette optique, il a souligné les décisions significatives prises en matière économique avec une baisse du déficit budgétaire de 1,5 %, ce qui constitue un effort important de la part des citoyens serbes. Il a d'ailleurs salué l'aide apportée par l'opposition politique à cet égard.

Pendant l'entretien, M. Vučić a souligné le rôle de leader stratégique qu'il entendait faire jouer à la Serbie dans le processus de stabilisation de la région – exercice très délicat. À ce titre, il entendait s'abstenir de commenter certains faits, comme ceux concernant la cour de jugement du Kosovo, afin de ne pas aggraver la tension du débat mais il s'est dit étonné de ce que certaines initiatives viennent compliquer considérablement le travail d'apaisement entrepris. Il était ainsi dans l'expectative pour savoir s'il pourrait ou non se rendre aux cérémonies de commémoration de Srebrenica. Le Premier Ministre s'est finalement rendu à Srebrenica mais une fois sur place il a été contraint à quitter le lieu de la cérémonie en raison des projectiles lancés par la foule contre lui.

Concernant la résolution présentée par le Royaume-Uni² au Conseil de sécurité des Nations Unies sur Srebrenica, M. Vučić a souligné que le moment en était très mal choisi et que c'était un geste d'anti-apaisement. Il a dit avoir lu et relu la résolution dans la version qui lui a été transmise, et s'étonner que le mot de génocide puisse revenir au moins trente-cinq fois. En était-il de même avec les crimes de l'Allemagne nazie, a-t-il demandé ? De même, selon lui, la proposition de résolution britannique faisait allusion à des milliers d'hommes violés : d'où venaient de telles allégations car on ne voit nulle mention de tels actes dans les tribunaux internationaux ? Srebrenica est un crime terrible, a-t-il répété. Il s'est dit prêt, quitte à y jouer son avenir politique en Serbie, à rendre hommage aux victimes et aux familles pour lesquelles il éprouve une grande sollicitude mais il refuse que la Serbie prenne sur elle tout l'opprobre et tous les torts. Il s'est ainsi dit convaincu qu'un travail de mémoire était indispensable mais a demandé pourquoi il serait le fait des seuls Serbes. Il ne s'agit pas, a-t-il dit, de relativiser

¹ *Les négociations d'adhésion débutent par une phase préparatoire, ou examen analytique de l'acquis communautaire qu'on appelle communément le «screening» et qui est conduite par la Commission européenne. Cette étape vise à apprécier le degré de préparation du pays candidat, à le familiariser avec l'acquis communautaire et à identifier les chapitres à ouvrir sur la base de critères de référence.*

² *À la suite de la proposition du Royaume-Uni dont l'objet était de rendre hommage aux victimes et de tirer les leçons de l'incapacité de l'ONU à empêcher le massacre, deux autres propositions de résolution, respectivement de la Russie et de la Bosnie-Herzégovine, ont été déposées.*

les crimes de Srebrenica mais qui parle de Jasenovac¹, et qui s'intéresse aux Serbes lorsqu'ils sont les victimes, a-t-il demandé ?

Mme Carrillon-Couvreur a rendu hommage aux gestes forts du Premier ministre. Elle a exprimé sa compréhension et a dit retenir de l'entretien qu'il fallait faire passer le message de l'avenir, quand bien même l'histoire serait si douloureuse. Elle a assuré le Premier ministre du soutien de la France.

M. Vučić est revenu sur son incompréhension du sens recherché par les rédacteurs de la résolution britannique sur Srebrenica et a manifesté sa crainte pour la stabilité de la région. La Serbie a connu la Première Guerre mondiale et bien d'autres conflits pendant le siècle dernier : les Serbes veulent la paix et ne comprennent pas le sens de telles provocations qui génèrent une atmosphère d'instabilité, a-t-il affirmé.

M. Meunier dont le grand-père, a-t-il rappelé, a combattu les nazis, a voulu assurer le Premier ministre du soutien de la France, qui est bien consciente du sacrifice accompli par le peuple serbe pendant les deux conflits mondiaux. Les Serbes peuvent être assurés, a-t-il dit, de compter de nombreux amis en France. Il a lu le rapport d'information du député socialiste M. François Loncle sur la situation de Srebrenica qui montre bien l'engrenage des événements. Il ne faut pas, a-t-il rappelé, instrumentaliser l'histoire. Il a tenu à assurer le Premier ministre de son estime pour le sens des responsabilités qu'il manifestait, comme pour le respect – qui l'honneur – qu'il affirmait à l'endroit des victimes.

2. Le problème crucial du Kosovo, avancées et lenteurs

A la différence de ce qui s'est passé à l'égard de l'indépendance du Monténégro en 2006, la Serbie n'a toujours pas reconnu l'indépendance du Kosovo, proclamée en février 2008 et reconnue par 106 États dont la France. Mais depuis l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, saisie par la Serbie, concluant à la conformité au droit international de cette déclaration d'indépendance, le 9 septembre 2010, un processus de dialogue, sous l'égide de l'Union européenne, s'est ouvert qui a abouti à l'accord historique entre Belgrade et Pristina, signé à Bruxelles le 19 avril 2013, auquel les autorités serbes se réfèrent sous le terme d'Accord de Bruxelles.

a. Le règlement du Kosovo, une condition à l'intégration européenne

Les Serbes sont conscients que le Kosovo, reconnu par vingt-trois des vingt-huit membres de l'Union européenne, est le dossier le plus délicat des négociations avec elle. Au lendemain de l'accord historique du 19 avril 2013, le Conseil européen a décidé du principe de l'ouverture de négociations d'adhésion

¹ *Jasenovac est tristement célèbre pour son camp de concentration et d'extermination créé par le régime des Oustachis dans l'État indépendant de Croatie pendant la Seconde Guerre mondiale. Surnommé l'« Auschwitz croate » il fut le plus grand camp de Croatie, non géré par des nazis, et le troisième camp de la mort le plus destructif, après ceux d'Auschwitz et de Treblinka.*

de la Serbie à l'Union européenne, le 28 juin 2013, et a décidé de l'ouverture des négociations, six mois après, les 19 et 20 décembre de la même année, dans la mesure où le processus de normalisation entre le Kosovo et la Serbie paraissait satisfaisant – élections municipales de l'automne 2013 au Kosovo, accords en matière énergétique et de télécommunications. Il apparaît donc clairement que le règlement de la question du Kosovo est un prérequis des négociations avec l'Union européenne.

Bien que difficile, le dialogue entre les deux Premiers ministres serbe et kosovar se poursuit après la parenthèse des changements politiques internes. Des sujets aussi sensibles que la justice, les budgets municipaux, les passages frontaliers et la participation des Serbes du Kosovo aux institutions sont traités. Pour autant, la question de la communauté des communes serbes qui, de l'avis de tous est une priorité, est épineuse. Au moment de la visite de la délégation française, le Premier ministre préparait une rencontre avec son homologue – le 23 juin –, dont l'ordre du jour comportait des questions techniques difficiles, notamment en matière d'énergie. L'Accord de Bruxelles pose notamment comme balises de la normalisation des relations entre les deux pays le démantèlement du Parc de la paix sur le pont de Mitrovica (Kosovska) sur la rivière Ibar, la gestion de la centrale hydraulique Gazivode¹ et de la station Valac par Pristina et l'accord sur le préfixe téléphonique du Kosovo. Mais des questions techniques comme, par exemple, la propriété du combinat de Trepca (mines) que revendiquent les Kosovars ont des enjeux financiers importants. Pour les Serbes, cela reviendrait à annuler une dette vis-à-vis de Belgrade évaluée à 400 millions d'euros.

De manière générale, il est ressorti des échanges avec la délégation que les Serbes s'irritent de ce que leur pays soit le seul pays candidat à l'intégration européenne obligé de dépendre d'un dossier qui ne relève pas de sa seule volonté mais concerne un pays tiers. On notera, dans ce sens, les propos de David McAllister, rapporteur du Parlement européen pour la Serbie, en février 2015, selon lesquels l'accord sur la justice entre les premiers ministres serbe et kosovar du 9 février à Bruxelles était un pas en avant mais ne suffisait pas pour l'ouverture des chapitres de négociations. Cette situation oblige les autorités serbes à adopter une position d'équilibriste : faire avancer le dossier de règlement des relations tout en assurant les Serbes qu'elles ne reconnaîtront pas l'État kosovar. Ainsi, lors de sa visite au Kosovo, le 14 janvier, le Premier ministre serbe a invité les Serbes du Kosovo à y rester, leur renouvelant sa promesse que la Serbie ne les abandonnerait pas.

Mme Ninčić, secrétaire d'État aux affaires étrangères, a expliqué à la délégation que l'Accord de Bruxelles, signé en 2013, posait deux questions importantes : la formation d'une communauté de communes serbes, et la

¹ *Le lac artificiel et la centrale hydraulique de Gazivode font l'objet de discussions entre Pristina et Belgrade. Les deux-tiers de Gazidove se trouvent sur le territoire des communes de Tutin et de Novi Pazar en Serbie, et le barrage et la centrale se trouvent sur le territoire de la commune Zubin potok au Kosovo.*

formation d'un tribunal pour juger des crimes de l'armée dite de libération du Kosovo.

Pour la communauté de communes serbes, le Kosovo voudrait seulement d'un statut d'association ou d'ONG et la Serbie d'une organisation politique et non pas seulement d'un organe de la société civile.

Mme Ninčić a expliqué à la délégation pourquoi les Serbes attendaient avec intérêt le résultat du vote du Parlement du Kosovo relatif aux amendements constitutionnels devant permettre la création du Tribunal spécial chargé de juger les crimes imputés à l'UÇK. L'enjeu vient de ce que La Haye a eu pour compétence de traiter de tous les crimes commis dans la région des Balkans, à l'exception de ceux du Kosovo. La Serbie, quant à elle, s'est soumise aux demandes du Tribunal pénal international (TPI) et a livré des chefs d'État, des archives militaires, des chefs d'état-major, soit près d'une quarantaine de personnes. Elle refuse donc de cautionner l'impunité du Kosovo.

Selon Mme Ninčić, l'Accord de Bruxelles contient des points imprécis qui génèrent de l'insécurité. Le seul point clair concerne la détermination à normaliser les relations avec Pristina. Compte tenu de la méfiance historique et psychologique qui existe entre les deux pays depuis des décennies, ce sera un processus long pour parvenir à une situation de normalité. C'est pour cela que l'Union européenne suit de près la situation. Mme Ninčić a donc redit ce que tous les interlocuteurs de la délégation ont répété, à savoir que les Serbes faisaient les frais dans leur marche vers l'intégration européenne d'une condition – l'application du chapitre 35¹ de l'acquis communautaire – qui n'a jamais été cruciale pour d'autres pays dans leur propre chemin vers l'intégration. Le problème, c'est que l'ouverture de tous les autres chapitres dépende d'un seul qui concerne le Kosovo. Il fallait donc, selon elle, comprendre l'impatience des Serbes : ils sont bien conscients que le processus d'intégration peut être long mais ils s'étonnent qu'un an et demi après l'ouverture officielle des négociations, alors que le processus de screening² a été validé, aucune ouverture de négociation concrète n'ait encore commencé.

M. Igor Becić, vice-président de l'Assemblée nationale serbe, a souligné l'importance des actions comme la Kfor³, Eulex ou les investigations sur le trafic d'organes⁴. Il a déploré que les troupes françaises se soient retirées de la Kfor. M. Voisin, qui s'exprimait en qualité de membre de la commission de la défense de l'Assemblée nationale et de président de la délégation à l'OSCE, a répondu qu'il regrettait également le retrait des troupes françaises de la Kfor. Il a fait

¹ *Le chapitre 35 concerne le processus de normalisation des relations avec le Kosovo.*

² *Cf. note p. 11.*

³ *Engagée au sein de la Force de l'Otan au Kosovo (Kfor) depuis 1999, la France a retiré en 2014 son contingent de plus de 300 militaires.*

⁴ *Pendant la guerre du Kosovo en 1999, des membres de l'armée populaire de libération du Kosovo, défendant la majorité musulmane contre la minorité orthodoxe serbe, auraient tué des Serbes pour prélever leurs organes et les vendre.*

remarquer cependant que la France était confrontée à une augmentation du nombre d'opérations extérieures ainsi qu'à une mobilisation accrue de forces de sécurité intérieures, ce qui pesait sur l'effort budgétaire.

On notera que la visite de la délégation française est contemporaine de l'annonce par Pristina qu'elle allait porter plainte contre la Serbie pour génocide, à la suite de la publication de la décision de la CIJ, et demander des dédommagements de guerre.

b. Le Kosovo, un foyer de candidats à la radicalisation ? Une donnée à relativiser mais à surveiller.

Au cours de l'entretien qu'a eu la délégation avec le groupe d'amitié Serbie-France, deux députés ont évoqué les problématiques du Kosovo sous l'angle du terrorisme. Ainsi, M. Vladimir Dukanović (SNS) a indiqué que les Balkans pouvaient nourrir des foyers de radicalisation islamiste, le Kosovo étant l'un des pays d'où partaient des djihadistes vers la Syrie. Mme Carrillon-Couvreur a répondu que le débat sur la lutte contre le terrorisme était un sujet difficile et qu'en France on constatait également une augmentation du nombre de jeunes attirés par le Jihad. M. Voisin, qui a expliqué que la France cherchait à adapter son code pénal à ce type d'évolutions, a souligné que le terrorisme constituait un défi et une question : les attentats contre Charlie Hebdo posent le problème de la liberté d'expression et d'une définition de ses limites. M. Dragan Sutanovac (DS) a acquiescé en soulignant que le terrorisme constituait un défi global et qu'il était important que l'Union européenne travaille avec les Balkans occidentaux pour lutter contre le phénomène de radicalisation.

3. La Serbie confrontée à un nouveau problème des réfugiés : la crise des migrants

Le thème de la crise des réfugiés s'est invité dans les échanges avec les membres de la délégation, de la part principalement – dans l'ordre chronologique des entretiens – d'interlocuteurs en Voïvodine, de la ministre sans portefeuille chargée de l'intégration européenne et du Premier ministre.

En Voïvodine, le thème de la crise des réfugiés s'est d'abord présenté sous deux aspects bien différents : **le problème des réfugiés tel qu'il existe en Serbie et particulièrement en Voïvodine depuis les guerres des années 90** survenues dans la région, principalement avec la Croatie, et **le phénomène récent des migrants** issus des conflits au Moyen-Orient et en Afghanistan.

a. Le problème des réfugiés des guerres des années 90

En Voïvodine, la délégation a été accueillie par deux députés, MM. Veljko Krsonosic, et Predrag Matejin, respectivement de deux partis opposés, le DS majoritaire en Voïvodine, et le SNS, minoritaire¹.

Le député SNS, M. Predrag Matejin, membre de la commission sur les politiques sociales, la santé et les réfugiés, a principalement évoqué le problème des réfugiés serbes, l'une des plus anciennes situations de réfugiés en Europe avant la crise des migrants des deux dernières années. Depuis cette période, la Serbie accueille en effet l'une des plus importantes populations de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de l'Europe. Pour mémoire, pendant la guerre de Croatie, la Serbie a naturalisé 250 000 réfugiés fuyant les conflits en Croatie – pour la seule opération « Tempête », du 4 au 7 août 1995, 200 000 Serbes de la région de Krajina à l'est de la Croatie furent contraints à l'exil. Malgré les fonds budgétaires alloués, les aides de l'Union européenne en la matière, pour construire des maisons ou fournir des subventions d'achat de matériel agricole, quelque 5 500 sur environ 65 000 réfugiés, dont bon nombre de personnes vulnérables, sont encore hébergés dans des établissements collectifs, assez précaires. Malgré les promesses de la Conférence internationale des donateurs, qui s'est tenue le 24 avril 2012 à Sarajevo, d'accorder 300 millions d'euros pour fournir un logement aux réfugiés de Bosnie-Herzégovine, du Monténégro, de Croatie et de Serbie, le processus, vingt ans après, s'avère très long.

b. La crise des migrants dans les Balkans

Les deux députés de Voïvodine ont souligné que le problème des réfugiés, issu des guerres des années 90 en ex-Yougoslavie, se doublait désormais du problème des migrants qui transitent par la Serbie via la Bulgarie, la Grèce ou l'Ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM). Les réfugiés s'arrêtent à la frontière avec la Hongrie, à Subotica ou dans des villages pauvres par exemple, où n'existent ni programme d'accueil ni centre d'hébergement ni aide. La région, à la frontière de la Hongrie avec laquelle elle entretient par ailleurs d'excellents contacts – une importante minorité est de culture et de langue hongroise – est devenue, selon eux, l'otage de l'appel d'air vers l'Union européenne.

Lors de la rencontre avec Mme Jadranka Joksimović (SNS), ministre sans portefeuille chargée de l'intégration européenne, M. Meunier, qui a souligné l'intérêt pour la Serbie comme pour la France de voir la Serbie intégrer l'Union européenne, l'a interrogée sur la question de l'immigration illégale et sur la vague sans précédent de migrants en Europe. Il a voulu savoir comment le phénomène touchait la Serbie et comment elle le gérait, et ce qu'elle attendait de l'Union européenne en la matière. Mme Joksimović a répondu que le sujet avait évidemment été abordé avec le Premier Ministre français, M. Manuel Valls, lors

¹ La majorité parlementaire de l'Assemblée provinciale de Voïvodine est l'inverse de celle qui figure au niveau national. Le parti du Premier ministre, M. Vucic, le SNS, y est donc dans l'opposition.

de sa visite en novembre 2014, ainsi qu'avec le secrétaire chargé des affaires européennes, M. Harlem Désir, et qu'il fallait voir dans la Serbie un partenaire sérieux pour aider l'Union européenne à résoudre un tel problème.

Mme Joksimović a souligné que le principal sujet d'inquiétude résidait dans la volonté manifestée par le Premier Ministre hongrois, Victor Orban, d'ériger un mur à la frontière entre la Hongrie et la Serbie, longue d'environ 175 kilomètres. Il s'agissait là, pour les Serbes, d'une très mauvaise idée. Mme Joksimović a rappelé que, bien que la Serbie ne puisse être tenue pour responsable d'une telle situation, la population serbe, marquée par les guerres, entendait réservé un traitement humain aux populations de migrants concernées. Il était évident cependant qu'elle attendait de l'Union européenne une aide financière pour gérer le problème. Il s'agissait là, selon Mme Joksimović, d'un enjeu concernant directement le chapitre 24 de l'acquis communautaire en négociation¹.

On notera qu'en dépit du problème des migrants, les relations avec la Hongrie sont bonnes, non seulement en raison de la proximité culturelle de la Voïvodine où une importante minorité par le hongrois mais également en raison de liens économiques forts. Ainsi, en février 2015, le Premier ministre, M. Vučić, s'est entretenu avec son homologue des moyens à trouver pour renforcer leur coopération économique en matière de sécurité énergétique, à la suite de l'annulation du projet du gazoduc South Stream.

Lors de l'entretien de la délégation avec le Premier Ministre, M. Aleksandar Vučić, ce dernier a répondu à Mme Carrillon-Couvreur qui le félicitait des efforts menés par la Serbie pour gérer un problème commun à toute l'Europe, France comprise, et souhaitait savoir quelles réponses, selon lui, l'Union européenne donnait à la Serbie en la matière. Il a souligné que la coopération entre la Serbie et l'Union européenne était forte mais que le problème des migrants prenait un tour nouveau depuis la décision prise par la Hongrie d'ériger un mur entre les deux frontières, décision unilatérale qui étonnait beaucoup la Serbie, simple pays de transit, et qui, lui, le choquait profondément. Quelle serait la réaction de l'Union européenne, a-t-il demandé, si la Serbie décidait elle aussi, à l'instar de M. Orban, d'ériger un mur entre elle et la Bulgarie ou d'autres pays voisins ? On dénombrait 22 000 migrants depuis le début de l'année 2015 contre 9 000 pour l'année 2014. La situation se complexifie ainsi de façon croissante, et la Serbie ne peut faire les frais de questions propres à l'Union européenne et à l'espace Schengen sans recevoir davantage d'aide pour gérer l'afflux de nouveaux migrants.

¹ Le chapitre 24 concerne la coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures.

B. DES NÉGOCIATIONS D'ADHÉSION A L'UNION EUROPÉENNE OUVERTES DEPUIS JANVIER 2014 MAIS CONCRÈTEMENT STATIONNAIRES

1. L'intégration européenne : un consensus fort tempéré par une légitime impatience

En matière de circulation, la Serbie bénéficie de la libéralisation des visas depuis décembre 2009, qui permet à ses ressortissants serbes d'effectuer de courts séjours dans l'espace Schengen. Depuis mars 2012, la Serbie a le statut de pays candidat à l'Union européenne, aux côtés de l'Albanie, du Monténégro, de l'ARYM et de la Turquie. En septembre 2013, un accord de stabilisation et d'association a été signé avec Belgrade. En décembre 2013, le Conseil a adopté le cadre de négociation avec le pays. En janvier 2014, une première conférence intergouvernementale a eu lieu, marquant officiellement le début des négociations d'adhésion. L'accord de stabilisation et d'association (ASA), signé entre l'Union européenne et la Serbie, est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2014. Le processus de screening¹ des trente-cinq chapitres a été achevé fin mars. M. Davenport, chef de la délégation de l'UE en Serbie, s'en est félicité. Les plans d'action pour les chapitres 23 et 24, respectivement sur la justice et la sécurité, ont été transmis à Bruxelles.

Après les réformes de l'été 2014 concernant les médias, entreprises au début du gouvernement Vučić, les espoirs de voir une ouverture des chapitres de négociation ont cependant été déçus. On constate une certaine amertume en raison des délais pris. Les Serbes ne sentent pas maîtres du processus alors qu'ils consentent d'importants efforts. Mais la situation de la Serbie à l'égard de l'intégration européenne est spécifique puisqu'elle dépend en partie d'un tiers. À ce titre, l'Allemagne est intransigeante et conditionne davantage l'ouverture des négociations au règlement de la question du Kosovo.

De manière générale, les interlocuteurs de la délégation ont insisté sur le consensus fort qui unit la classe politique serbe à l'égard du processus d'intégration européenne. Ainsi Mme Aleksandra Djurović, présidente de la commission des affaires étrangères, a souligné l'importance de ce consensus parlementaire et, partant, du soutien apporté par les parlementaires aux priorités choisies par le Gouvernement à cet égard. Avec le chapitre 32 qui était prêt, les Serbes avaient espéré que l'ouverture des négociations suivrait. Selon elle, la crise économique en Europe est à l'origine de la panne du processus d'élargissement de l'Union européenne, qui néglige du même coup les réformes considérables entreprises par les Serbes.

Mme Djurović s'est félicitée de l'évolution positive du dialogue avec le Kosovo. Elle a cependant déploré que ce chapitre 35 relatif à la relation entre Belgrade et Pristina soit une condition dont la réalisation ne puisse dépendre de la

¹ Cf. note p. 11.

seule Serbie. Elle a fait remarquer elle aussi que les autres pays candidats à l'Union européenne n'avaient pas été soumis à de telles conditions par le passé.

Mme Djurović a également mis l'accent sur la place prise par la Serbie dans les instances européennes. Elle s'est réjouie que la présidence de l'OSCE ait été attribuée à la Serbie malgré le dossier épique de l'Ukraine¹. Pour sa part, elle est présidente de la délégation serbe à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE). Elle a d'ailleurs fait état de la candidature serbe au secrétariat général de l'APCE, espérant obtenir l'appui de la délégation française. M. Voisin a indiqué avoir reçu de MM. Jean-Claude Mignon et Thierry Mariani des signaux forts en ce sens.

La députée Mme Dijana Vuikomanovic (SPS), membre de la commission des affaires étrangères et de la commission à l'intégration européenne, est intervenue pour expliquer que la paix dans les Balkans s'inscrivait dans les objectifs des chapitres 23 et 24 de l'acquis communautaire. En matière de réconciliation, elle a évoqué l'initiative du réseau des parlementaires femmes « Suivez-nous ». Mme Marija Obradović (SNS), également membre de la commission des affaires étrangères et de l'intégration européenne, a souligné l'importance des initiatives de ce type pour favoriser le rapprochement entre les pays de la région, et la nécessité de rendre publiques de telles actions. Mme Carrillon-Couvreur a salué la passion et la mobilisation manifestées par ces actions concrètes pour faire avancer les choses. Elle a appelé à une rencontre avec la délégation française du droit des femmes de l'Assemblée nationale.

M. Aleksandar Senić (SDS²), président de la commission pour l'intégration européenne, a renchéri sur le thème du consensus européen du parlement serbe et sur la déception qui avait été engendrée à cet égard par le retard dans l'ouverture des négociations. Paradoxalement, selon lui, les citoyens serbes soutiennent davantage les réformes initiées à cause de l'Union européenne que l'adhésion elle-même. On n'évite pas en effet les mythes : par exemple pour les Serbes, l'adhésion signifierait la fin du *rakia* l'alcool local. Cet exemple illustre l'importance de la pédagogie requise pour expliquer aux citoyens l'intérêt qu'il y a à entrer dans l'Union européenne. Le rôle de la commission des affaires européennes serbe à cet égard est d'abord d'informer. Elle se montre favorable à la politique du Gouvernement et notamment à sa politique de réconciliation régionale. Ainsi, des échanges entre députés serbes et croates sont noués pour un partage d'expériences en matière de réforme agricole ou du système judiciaire par exemple.

M. Senić a martelé à quel point la Serbie avait besoin que des chapitres de négociation soient enfin ouverts. Lui-même, en tant que parlementaire de l'opposition – la commission des affaires européennes est traditionnellement

¹ *La Serbie préside l'OSCE depuis le 15 janvier, à un moment que le ministre des affaires étrangères Dacic a qualifié de « très difficile » en raison notamment du terrorisme et de la situation en Ukraine.*

² *Le SDS est le parti des sociaux-démocrates de Serbie, le parti de M. Tadic.*

dévolue à un membre de l'opposition – s'interrogeait : l'Union européenne voulait-elle vraiment l'intégration de la Serbie ? Car l'ouverture des négociations ne signifie pas l'adhésion. Il a redit sa conviction que c'était là une chance pour la Serbie de mener à bien des réformes nécessaires – que pour sa part il vote à 50 % – mais il a exprimé son profond regret de ce que l'Union européenne ne donne pas un signal positif plus fort à destination des citoyens serbes. Mme Carrillon-Couvreur a rappelé le soutien de la France tout en notant que celle-ci au sein de l'Union européenne n'est pas toute seule. Elle dit mesurer le caractère très délicat de la période pour les Serbes.

La délégation française a également été reçue par Mme Jadranka Joksimović, ministre sans portefeuille chargée de l'intégration européenne. Celle-ci a insisté sur l'importance du moment : l'option résolue des Serbes en faveur de l'Union européenne – 70 % de citoyens serbes sont favorables à l'Union européenne. On était, selon elle, à l'heure de la maturité citoyenne en la matière : par rapport à l'eurofanatisme serbe du début des années 2000, les Serbes font preuve aujourd'hui d'un euroréalisme. Pour elle, le Gouvernement a mis en œuvre un certain nombre de mesures difficiles sans chercher à faire porter le chapeau à l'Union européenne, et sans user de démagogie. C'est pourquoi il y a un effort à fournir pour augmenter la visibilité de l'Union européenne, pour mettre en valeur par exemple les fonds de pré-adhésion, notamment dans les inondations.

2. L'appel au soutien ferme de la France

La délégation parlementaire du groupe d'amitié France-Serbie a reçu de tous ses interlocuteurs des témoignages de gratitude à l'égard de la relation historique entre la France et la Serbie, et des remerciements pour le soutien manifesté par la France à l'ouverture des négociations de pré-adhésion à l'Union européenne.

M. Igor Becic, Vice-Président de l'Assemblée nationale de Serbie, a souligné l'importance de l'appui français lors des Conseils européens de juin et de décembre 2013 pour l'ouverture des négociations de pré-adhésion de la Serbie à l'Union européenne. Il a rappelé l'importance de la coopération entre les deux pays, au niveau national, avec la visite de M. Nikolic à M. Hollande à Paris en 2014, celle de M. Vučić ainsi que celle de M. Valls en novembre 2014. Il a indiqué également que le Président et le ministre des affaires étrangères, M. Dacić, avaient fait le déplacement à Paris dans le contexte des attentats de janvier 2015. De même, il s'est réjoui de l'existence d'une coopération interparlementaire renforcée, avec la visite notamment de Mme Guigou en octobre 2014, et de plusieurs délégations du Sénat en septembre et novembre 2013.

La présidente du groupe d'amitié Serbie-France, Mme Nataša Vucković (DS), qui a accueilli la délégation en la remerciant, en français, du soutien apporté par la France pendant les inondations du printemps 2014, a souligné quant à elle que la relation forte entre la France et la Serbie avait non seulement une histoire mais également un avenir, en raison notamment de l'appartenance de la France à

l’Union européenne. Membre de l’opposition, elle a entendu en effet souligner l’unanimité qui existait entre les députés du Parlement, toutes couleurs politiques confondues, sur la question européenne ainsi que sur le soutien au dialogue avec Pristina. Elle a rappelé le nombre des réformes entreprises par les Serbes dans l’espérance d’une intégration européenne, et appelé fortement à l’ouverture rapide des négociations. Elle a affirmé qu’il était important que les Balkans occidentaux fassent partie de l’Union européenne et que la France devait jouer un rôle déterminant pour appuyer la Serbie dans ce projet.

Mme Vucković a cependant souligné que la coopération avec la France devait aller au-delà de son appui politique. Bien qu’il y ait 80 entreprises françaises qui génèrent environ 11 000 emplois en Serbie, et que culturellement la Serbie soit francophile – jusqu’à avoir adhéré à l’Organisation internationale de la francophonie –, il était absolument nécessaire, selon elle, d’intensifier la coopération économique.

De manière générale, tous les interlocuteurs ont appelé la France à apporter un soutien ferme au processus d’intégration en faisant mesurer à son opinion publique comme aux autres pays partenaires de l’Union européenne l’importance des réformes déjà entamées par la Serbie. Mme Carrillon-Couvreur, qui a mis l’accent sur l’importance de la collaboration en matière de sécurité, pour lutter notamment contre le terrorisme, a salué l’adhésion à la Francophonie, et a confirmé le soutien de la France à la Serbie, en particulier à l’endroit des nouveaux chapitres.

3. La Voïvodine, une tête de pont dans l’Union européenne

La délégation française s’est rendue le second jour de son déplacement en Voïvodine, province autonome du Nord de la Serbie. Elle a notamment été accueillie par le président du Gouvernement de la Voïvodine, M. Bojan Pajtic (DS), ainsi que par le maire de Novi Sad, sa capitale, M. Miloš Vučević (SNS).

Le président du Gouvernement de la Voïvodine, M. Bojan Pajtic, qui a offert à la délégation un déjeuner, lui a expliqué que la région de la Voïvodine était la locomotive de l’intégration. La coopération avec les pays environnants déjà entrés dans l’Union européenne n’est plus une question. Elle est forte avec la Hongrie avec laquelle la Voïvodine entretient historiquement des liens culturels denses, le hongrois étant l’une des six langues officielles de la province, et les Magyars constituant l’une des minorités les plus importantes de Serbie. La question des migrants traversant la Serbie pour rejoindre l’Europe depuis l’Asie via la Bulgarie et la Grèce est cependant une pierre d’achoppement.

M. Miloš Vučević, le maire de Novi Sad, seconde ville de Serbie après Belgrade, a vanté à la délégation le dynamisme de sa ville qui dispose d’un centre universitaire majeur et compte 40 000 étudiants. C’est aussi un centre culturel important en Serbie, une mosaïque multiculturelle, avec une histoire riche. Actuellement, la ville prépare sa candidature pour la capitale européenne de la

culture, et est également candidate au titre de capitale européenne des jeunes en 2018 pour laquelle il ne reste que cinq villes en lice, dont Manchester, Pérouse et Kashkai au Portugal.

Au plan économique, la ville accueille des compagnies du secteur de l'énergie et des banques. Afin de faciliter l'investissement sans risques et l'installation des entreprises, le Gouvernement serbe a adopté notamment un nouveau code du travail et a signé un accord avec le FMI. A titre d'exemple, Lafarge contribue à une centaine d'emplois directs et 100 emplois indirects, le groupe figurant dans les meilleurs classements en termes de salaires. Il existe en outre un projet de coopération avec Veolia pour le traitement des déchets.

M. Miloš Vučević a souligné que la coopération économique avec la France était très présente, en particulier dans l'agriculture. On observe de bonnes performances agricoles générant des revenus satisfaisants. Le secteur a un fort potentiel à exploiter et la ville de Novi Sad s'enorgueillit d'accueillir l'Institut agricole (universitaire et pratique) le plus grand de la région. La ville est également l'hôte du plus grand salon de l'agriculture depuis 82 ans.

M. Miloš Vučević a également vanté les mérites de Novi Sad en matière de tourisme, ce dont témoignent ses différentes candidatures pour devenir la capitale européenne de la culture ainsi que de la jeunesse. Le secteur touristique croît en effet chaque année, la ville se classant troisième pour la Serbie en termes d'attractivité touristique, derrière Belgrade et une station thermale. Elle organise des festivals de musique contemporaine et attire beaucoup de visiteurs au moment de Noël et du Nouvel an (réveillon sur la grand' place qui donne lieu à des concerts et des feux d'artifice). Le point d'accroche est notamment le lien avec le Danube (croisières).

Par ailleurs, M. Miloš Vučević a souligné que pour répondre à l'engagement de la Serbie, lors du Sommet sur le changement climatique, de réduire les gaz à effet de serre de 9 % pour 2030, la ville s'était dotée d'une direction « Environnement » qui dispose d'un budget propre.

Pour finir, M. Miloš Vučević a vanté la coopération avec la France. Outre la présence des entreprises françaises, les investissements de la France sont très élevés – second contributeur le plus important avec 800 millions d'euros et 17 entreprises présentes, notamment dans le secteur de l'agriculture, des nouvelles technologies et de la formation à l'élevage. Dans l'éducation et la culture, la France est présente au travers de l'Institut français et les filières bilingues dans deux écoles primaires.

De manière générale, les interlocuteurs de Voïvodine ont insisté sur l'idée que la province était une région intégrée.

C. DES RÉFORMES APPELÉES PAR LE PROCESSUS D'INTÉGRATION

1. Politiques sociales et État de droit

a. Santé et handicap, des réformes qui tiennent compte des normes européennes

La délégation, et tout particulièrement Mme Carrillon-Couvreur en tant que vice-présidente de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, ayant souhaité avoir un aperçu des enjeux sur les politiques sociales en Serbie, Mme Slavica Đekić Dejanović (SPS), présidente de la commission parlementaire pour la santé et la famille, et Mme Vesna Rakonjac (SNS), présidente de la commission parlementaire pour le travail, les affaires sociales, l'insertion sociale et la réduction de la pauvreté, l'ont reçue ensemble.

Mme Dejanović, qui a été ministre de la santé dans le gouvernement précédent de juillet 2012 à avril 2014 et présidente de l'Assemblée nationale de Serbie de 2008 à 2012, a souligné que la Serbie introduisait de plus en plus de normes européennes dans son dispositif législatif, en cherchant notamment à mettre en œuvre le chapitre 28 de l'acquis communautaire. A titre d'exemple, le Parlement a examiné un projet de loi de protection des citoyens contre les maladies contagieuses. En réalité, la période s'avère particulièrement propice, selon elle, aux réformes et au rapprochement avec le secteur privé – l'efficacité des pharmacies publiques étant par exemple stimulée par la concurrence privée –, même si la stabilisation des réformes économiques reste un préalable indispensable à la mise en œuvre des réformes du système de santé. Mme Dejanović a évoqué un accord entre la Serbie et la France de coopération de la sécurité sociale, datant de mars 2015.

Mme Rakonjac a également évoqué des projets de loi à l'étude concernant les personnes handicapées, notamment les chiens guides d'aveugles et la langue des signes. De manière générale, la loi cherche, selon elle, à davantage prendre en compte le handicap. La nouvelle loi sur le travail, plus conforme aux critères européens et notamment au chapitre 23 de l'acquis communautaire relatif aux discriminations, établit ainsi un système de compensation du handicap en cas de licenciement. Pour favoriser une meilleure formation en fonction des besoins du marché du travail, il existe une coopération forte entre les entreprises et les associations de personnes handicapées. La commission cherche également à créer les conditions d'une école « inclusive », ouverte aux enfants souffrant d'un handicap, qui se heurte cependant à des freins culturels de la société serbe, les parents d'enfants handicapés marquant souvent une préférence pour les écoles spécialisées qui dispensent un enseignement spécifique à leurs enfants.

b. Droits de l'Homme, médias et Protecteur des citoyens, des relations difficiles en voie de pacification

Dès l'été 2014, peu de temps après l'installation du nouveau gouvernement, une série de lois attendues de longue date a été adoptée, qui renforcent la transparence de la propriété des médias et prévoient la mise en place de financements transparents et la fin du financement public par l'État ou les collectivités locales. Cependant, la communauté internationale s'est émue d'un certain nombre d'épisodes concernant la presse et de l'autocensure à laquelle celle-ci s'adonnerait.

Au crédit du gouvernement actuel, et grâce ou malgré un dispositif impressionnant de sécurité, il faut noter la réussite de la « parade des fiertés » (Gay Pride) qui s'est déroulée en septembre 2014, pour la première fois, depuis la première édition de 2010 qui s'était soldée par une émeute.

Les relations avec l'Ombudsman ou le Protecteur des citoyens, qui correspond au Défenseur des droits français, sont plus délicates. M. Saša Janković, nommé en 2007 puis réélu en 2012, est le premier ombudsman de l'histoire de la Serbie. Il s'est illustré dans la protection des citoyens les plus vulnérables, en œuvrant notamment pour une loi pour la protection de l'enfance, et a dénoncé les prises en charge inadaptées dont souffraient les personnes handicapées. Il a défendu les droits des minorités, notamment roms, et contribué à la création en 2012 des conseils nationaux des minorités. La légitimité de l'institution auprès des citoyens et de l'administration serbes se manifeste dans le nombre de recours portés devant elle depuis 2007. Annuellement, l'institution, qui est une autorité administrative indépendante de quatre-vingts personnes environ, est saisie de 20 000 demandes ; une solution est apportée à 90 % d'entre elles. Plus de 70 % des recommandations formulées aux pouvoirs publics sont prises en compte. La communauté internationale avec le Comité des institutions nationales pour les droits de l'Homme de l'ONU, ou l'Union européenne, s'appuient sur les rapports du Protecteur des citoyens pour estimer les progrès de la Serbie sur la voie de l'adhésion.

Pour autant, la tâche du Protecteur des citoyens n'est pas simple. Ainsi a-t-il évoqué une année 2014 difficile pour les relations avec le Gouvernement. On sait par ailleurs qu'il y a eu, début 2015, des tensions entre les autorités et le Protecteur des citoyens à l'occasion d'un accrochage survenu pendant la Parade des fiertés, le 28 septembre 2014, entre la gendarmerie et les gardes du corps du frère du Premier ministre, membres de l'armée. Pour autant, d'après M. Janković, les choses bougent : le Premier ministre joue un rôle positif et des réunions sont organisées mensuellement avec le Gouvernement.

M. Janković a évoqué le problème des médias et indiqué qu'on attendait beaucoup des lois votées sur les médias. Il n'est pas sûr cependant, a-t-il indiqué, que la privatisation soit une garantie de liberté. Ainsi, les tabloïds peuvent être instrumentalisés. On sait, par ailleurs, que les tensions du pouvoir avec

l’Ombudsman et les médias ont été pointées par la communauté internationale qui a condamné des campagnes de presse de dénigrement systématique de M. Janković.

Mme Carrillon-Couvreur a félicité le Protecteur des citoyens qui a, par ailleurs, reçu une médaille pour son action courageuse. M. Janković a conclu en se disant convaincu que dans le développement des droits de l’Homme, la Serbie était à la fois le problème et la solution pour devenir un pays garant des droits de l’Homme et de la paix, et qu’il avait confiance dans la possibilité pour la Serbie de réaliser cette ambition.

2. Le système parlementaire serbe : une réforme à venir

La délégation française qui avait été accueillie le premier jour par le Vice-Président de l’Assemblée nationale, M. Igor Bećić, a été reçue à déjeuner par la Présidente de l’Assemblée nationale de la Serbie, Mme Maja Gojković, au dernier jour de sa visite.

Mme Maja Gojković a été élue présidente du Parlement lors du renouvellement anticipé (de deux ans) de mars 2014, engagé à l’instigation de l’actuel Premier ministre et dirigeant du parti progressiste, alors vice-Premier ministre en charge de la défense, de la sécurité et de la lutte contre la corruption, M. Aleksandar Vučić. À côté du sentiment pro-européen sur lequel elle a insisté, Mme Maja Gojković a répondu aux questions des membres de la délégation sur les aspects institutionnels de la vie politique et parlementaire serbe, sur le nombre de partis politiques et sur la représentation importante des femmes dans la vie politique, particulièrement sensible à des postes clés du Parlement comme du Gouvernement.

Le parlement serbe est monocaméral. Sa chambre unique, l’Assemblée nationale (*Narodna skupština*), compte 250 membres élus pour quatre ans au scrutin proportionnel au sein d’une circonscription unique. A la suite d’un conseil des ministres d’avril au cours duquel le Premier ministre a appelé, dans le cadre des préparatifs pour l’adhésion à l’Union européenne, à une réduction du nombre de députés, Mme Gojković a évoqué la constitution d’un groupe de travail parlementaire en charge de la réflexion sur la modernisation des institutions politiques, y compris dans le domaine des élections communales – des élections devant se tenir courant 2016, à l’exception de la ville de Belgrade –, voire dans le domaine de nomination des juges. Ce groupe de travail cherche des pistes pour améliorer la connaissance qu’ont les électeurs de leurs députés, la circonscription unique ne favorisant pas nécessairement celle-ci. L’idée principale consiste à diminuer le nombre de députés serbes pour les faire passer de 250 à 125 ou 150-160 afin d’obtenir, outre un plus grand investissement de la part des députés qui resteraient, une meilleure proximité avec les électeurs.

Mme Gojković, enfin, a cherché à répondre à l’étonnement manifesté par les membres de la délégation devant l’importance numérique du personnel

politique féminin à de hauts postes de responsabilité en l'expliquant de deux façons : sur le plan légal, les listes électorales doivent impérativement comprendre au moins 30 % de femmes ; sur le plan sociologique, les femmes maîtrisant davantage et mieux les langues étrangères sont souvent les mieux placées pour maîtriser les dossiers qui ont un lien avec l'intégration européenne ou pour les défendre ou les négocier devant des instances internationales, en particulier européennes.

II. LA SERBIE, ENJEU ÉCONOMIQUE STRATÉGIQUE AU CENTRE DES BALKANS OCCIDENTAUX

1. Données sur la situation économique en Serbie

Des réformes de fond ont été entreprises en Serbie sur le plan économique, notamment des réformes structurelles portant sur les privatisations, la restructuration des entreprises publiques et la baisse des salaires et des retraites. La Serbie s'efforce d'évoluer d'un modèle appuyé sur la production agricole vers une production industrielle à plus forte valeur ajoutée et tournée vers l'exportation. L'économie serbe se caractérise par un secteur primaire encore important (10 % du PIB pour 20 % de la population active) et un secteur secondaire inégalement compétitif (dont les exportations de biens représentent 25 % du PIB pour un taux de couverture des importations inférieur à 60 %). Le PIB par habitant est de 4 280 €.

La croissance a atteint + 2,6 % en 2013 (après une croissance négative de 1,5 % en 2012) mais l'impact des inondations du printemps 2014, qui ont contraint la Serbie à importer du charbon et de l'électricité en raison de l'inondation des mines de charbon de Kostolac, a conduit à réviser les prévisions pour 2014 : après avoir initialement prévu une croissance de + 1 %, le Gouvernement prévoit maintenant une croissance négative de 1 %.

Le déficit budgétaire n'est pas maîtrisé : prévu initialement à 7,1 % pour 2014, il devrait être proche de 8 %. Faute de croissance, les mesures de consolidation budgétaire annoncées (baisse des salaires du secteur public et des retraites) devraient finalement être mises en œuvre à la fin de l'année.

La dette publique a également fortement augmenté, passant de 27 % du PIB en 2008 à 66 % fin août 2014. Elle pourrait atteindre 70 % en fin d'année. Le retour de la dette à sa limite légale (45 %) représente un défi majeur. La réduction du périmètre public (les dépenses publiques représentaient en 2013 45,5 % du PIB) et l'ajustement des dépenses de solidarité ont d'ores et déjà été annoncées par le Gouvernement. Une réforme de l'administration fiscale est également évoquée.

Le système bancaire est dominé par les banques étrangères, à l'exception de la Komercijalna Banka, deuxième sur la place. Des mesures ont été prises pour améliorer le cadre de résolution des prêts non performants en permettant de

transférer hors bilan (à des sociétés d'affacturage) une partie des crédits défaillants. Le crédit bancaire est largement « euroisé », c'est-à-dire libellés en euros (de l'ordre de 70 %). L'encours de crédit aux ménages a augmenté de 3,7 % sur un an en juillet, alors que celui aux entreprises a baissé de 5,6 %.

L'Union européenne est le principal partenaire économique du pays, même si, parallèlement, la Serbie renforce ses relations (investissements, financements de projets) aussi bien avec des partenaires traditionnels (Russie) qu'avec des pays émergents (Chine, Azerbaïdjan, pays du Golfe). Les premières réformes – marché du travail, loi sur la faillite et sur la privatisation des entreprises, retraites – menées par le gouvernement Vučić, dès juillet 2014, contribuent à donner confiance aux partenaires européens. Parallèlement aux négociations ouvertes pour l'adhésion à l'Union européenne et avec la compétitivité désormais retrouvée dans certains secteurs, le pays connaît un dynamisme malheureusement freiné par les catastrophiques inondations du printemps 2014.

Les échanges avec les membres de la délégation française ont principalement porté sur les importants chantiers liés aux infrastructures et aux transports d'une part, et au processus de privatisation engagé par le Gouvernement, d'autre part.

a. Le processus de privatisation

Le ministre de l'économie, M. Željko Sertić, a fortement appelé les membres de la délégation à se faire le relais des opportunités qu'offre le marché serbe. Un plan d'action a été adopté pour présider au processus de privatisation de 188 entreprises publiques serbes qui manquent de productivité, de revenus et de repreneurs. Pour 76 d'entre elles qui seront mises en faillite, il n'y aurait ni employés ni activité depuis des années.

b. Les grands chantiers d'infrastructure et de transport

Les grands travaux d'infrastructure et de transport ont fait l'objet de deux entretiens, l'un avec la vice-Premier ministre et ministre de l'ingénierie civile, des transports et des infrastructures, Mme Zorana Mihajlović (Vice-Présidente du SNS), l'autre avec le maire de Belgrade, M. Sinisa Mali.

Mme Zorana Mihajlović, vice-Premier ministre et ministre de l'ingénierie civile, des transports et des infrastructures, a dressé à la délégation la liste des grands chantiers d'infrastructure qui sont en projet ou engagés en Serbie. Pour le ferroviaire, il s'agit d'un projet de chemin de fer jusqu'à Budapest ; pour les liaisons routières, il s'agit de terminer pour fin 2016 le corridor X (Balkans) de 800 km qui relie tous les pays environnants et de réaliser, au moyen d'un partenariat public-privé, le corridor XI qui reliera la Serbie au Monténégro. En matière de transports aériens, les capacités de l'aéroport de Belgrade qui a connu une croissance de + 36 % en 2014 (4,7 millions de passagers en 2014) devraient être accrues au moyen de la rénovation du terminal actuel (évaluée à 20 millions

d'euros) puis de la construction d'un nouveau terminal. Concernant le métro de Belgrade enfin, le projet reste à l'étude. La question de l'inscription du projet de métro sur la liste des grands travaux dans le cadre de l'Union européenne reste encore en question du point de vue des financements internationaux.

Mme Mihajlović a cependant souligné que ces projets n'avaient pas tous vocation à être réalisés dans l'immédiat. Ainsi, pour le projet de l'aéroport Tesla de Belgrade, à court terme, il s'agit de la reconstruction et de l'élargissement des capacités du terminal actuel alors qu'à long terme, d'ici 15-20 ans, c'est un nouveau terminal et un centre commercial sur un territoire de 380 ha environ, qui est envisagé et qui nécessiterait 340 millions d'euros d'investissement.

Sur le plan des financements et du développement logistique de ces projets, au stade soit d'études soit de réalisation, Mme Mihajlović a évoqué le rôle déterminant des banques européennes et l'accord avec la France pour le suivi des projets avec des superviseurs. L'enjeu pour la Serbie est de générer un renouvellement de l'entreprise publique pour 1,5 milliard d'euros. Ainsi, pour le cadre du projet d'extension des corridors de l'Union européenne à la région des Balkans occidentaux dans le but de désenclaver la région d'ici 2030 – l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Monténégro et la Serbie –, qui a fait l'objet d'une déclaration commune¹ de la commissaire aux transports, Mme Violeta Bulc, de M. Johannes Hahn et des six ministres des Balkans occidentaux, le 21 avril 2015, le cofinancement européen devrait provenir de l'instrument de pré-adhésion (IAP) qui vise à aider les pays candidats ou potentiellement candidats à se moderniser, du cadre d'investissement pour les Balkans occidentaux (WBIF), un fonds d'investissement mis en place par la Commission, de la Banque de développement du Conseil de l'Europe et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement pour soutenir l'économie de la région ainsi que du mécanisme d'interconnexion pour l'Europe (MIE), dont l'objectif est d'achever les réseaux transeuropéens importants en matière de transports, d'énergie et de télécommunications. Mme Zorana Mihajlović a souligné que l'approche serbe en matière d'investissement était originale par rapport à un marché libre. Elle en est à la dernière étape de la privatisation mais, compte tenu des restrictions exigées par le FMI pour limiter son endettement, ses capacités d'accès au crédit sont limitées. La Serbie se doit d'être imaginative ou créatrice et se montre donc intéressée par d'autres modes de financement tels que les partenariats public-privé.

Le maire de Belgrade, M. Sinisa Mali, du SNS, a reçu la délégation française en évoquant les grands projets d'infrastructure qui concernent la ville. La Serbie, c'est d'abord Belgrade qui fournit 40 % du PIB serbe. M. Sinisa Mali a d'abord répondu aux questions sur l'état d'avancement du projet de ligne de métro qui a pris un retard considérable. Il a souligné que la mairie avait remis à plat l'étude. Une version définitive du tracé de la ligne avait été achevée.

¹ *Cette déclaration faisait suite aux négociations qui avaient été menées lors de la conférence sur les Balkans occidentaux à Berlin le 28 août 2014 et qui s'étaient poursuivies à Belgrade lors de la réunion ministérielle Western Balkan 6, le 23 octobre 2014, et à Pristina le 25 mars 2015.*

Concrètement, le projet ne pourrait pas commencer avant 2018, 2016 devant être consacrée à l'évaluation des modalités de financement.

La ville de Belgrade étudie également un projet de gestion des déchets pour un montant estimé à 250 millions d'euros. Un appel d'offre pour lequel Suez se disait intéressé devait être lancé en juillet 2015. Pour la concession de la centrale de chauffage de la ville, une offre a été faite par Dalkia. La ville a également un projet d'assainissement de l'eau avec Veolia selon deux axes, la rénovation du réseau déjà existant des canalisations, et la construction de cinq usines de retraitement de l'eau usée, la ville n'en disposant pas, ce qui lui est reproché par l'Union européenne. La valeur d'un tel investissement pourrait atteindre 800 millions d'euros.

Beaucoup de projets concernant Belgrade ont subi d'importants retards dont le seul effet positif est de pouvoir tirer parti de l'exemple et de l'expérience des autres villes européennes. Le projet le plus important et le plus tangible est « Belgrade sur l'eau », projet de développement immobilier sur plus de 100 ha sur la rive du fleuve Sava (tours, centre commercial, immeubles de bureaux et résidentiels sur plus de 2 millions de m²). Le coût d'un tel complexe est estimé à 3,5 milliards d'euros, et devrait générer, outre un changement considérable de l'aspect de Belgrade, de nombreuses embauches et un effet de levier économique. On notera que dans ce projet prévu par tranches, la société commune, constituée le 26 juin 2014 entre l'Etat serbe et la société émiratite Eagle Hills, a lancé un premier appel d'offres qui intéressait particulièrement l'entreprise Bouygues. Le démarrage du projet était prévu pour la fin de l'été 2015. La ville de Belgrade se positionne, a déclaré M. Mali, parmi les quatre premières villes du monde pour le nombre de milliardaires futurs, selon une société de consulting britannique.

2. Des opportunités économiques pour la France

a. La présence économique de la France en Serbie

L'ouverture des négociations d'adhésion avec l'Union européenne et les réformes structurelles annoncées relancent l'intérêt des entreprises françaises pour la Serbie. Celle-ci bénéficie notamment de financements européens (fonds de pré-adhésion) et multilatéraux dans les secteurs des transports, des infrastructures, de l'eau et de l'environnement.

Les grands travaux d'infrastructures ou d'aménagements urbains (travaux autoroutiers, notamment sous forme de concessions, ferroviaire, services urbains, projet de « Belgrade sur l'eau ») sont autant d'opportunités pour les entreprises françaises. Une décision concernant le métro de Belgrade pourrait également avoir un impact considérable. La France figure en effet au 10^e rang des pays investisseurs en Serbie, avec un stock d'IDE de 930 M€ en 2013¹, avec une part

¹ Source Banque de France

de 4,1 %. Il représente 46 % de celui investi dans les pays de l'ex-Yougoslavie (hors Slovénie).

Quatre-vingts entreprises françaises sont présentes en Serbie, qui emploient près de 9 000 salariés. Depuis une quinzaine d'années, les principaux investissements – pour l'essentiel, des investissements de développement de marchés qui ont vocation à rayonner sur l'ensemble des Balkans – sont le fait de rachats, dans le cadre notamment d'opérations de privatisation. Le programme de privatisation relancé par le gouvernement de M. Vučić (Telekom Serbija, l'assurancier Dunav, EPS pour l'électricité et l'aéroport de Belgrade) apparaît ainsi comme une opportunité nouvelle d'accroître à nouveau la présence française. Lafarge, présent en Serbie, souhaite renforcer sa présence en aval dans le secteur du béton et des granulats et a marqué son intérêt dans le cadre de la privatisation de l'ensemble des carrières de PIM, principal cimentier serbe. Les investissements les plus importants en volume ces dernières années sont le fait de trois banques et d'une compagnie d'assurance. Enfin, les sociétés françaises sont bien représentées dans le secteur de l'équipement automobile et agricole (Mecaplast, Lohr, Streit, Quivogne). Michelin, qui est le principal employeur français en Serbie (3000 personnes sur le site de Pirot), a récemment investi 235 millions d'euros (avec une aide de l'État serbe de 30 millions d'euros) dans l'extension de son site industriel de Pirot.

La Serbie ne représente que 0,06 % du total des exportations et 0,04 % des importations françaises, mais constitue toujours un enjeu essentiel pour le développement de la présence économique française dans toute la région des Balkans. Depuis 2007, le montant annuel des échanges bilatéraux a oscillé entre 361 millions d'euros et 564 millions d'euros et se trouve, en 2013, à un niveau supérieur de 10 % à celui observé avant la crise de 2007. Pour autant, les échanges de marchandises, d'excédentaires qu'ils étaient traditionnellement pour la France, tendent à devenir déficitaires depuis peu, en raison principalement d'une hausse des importations en provenance de Serbie (+37,5 % en 2013 par rapport à 2012, pour 282 millions d'euros d'importations). La Serbie absorbe 47 % des exportations françaises vers les pays des Balkans occidentaux (hors Croatie) et fournit 43 % des achats français.

La part de marché de la France s'érode depuis cinq ans, en raison, notamment de la baisse des ventes de voiture. Avec une part de marché d'environ 2 %, la France figure au 10^e rang des pays fournisseurs de la Serbie, loin derrière la Russie et l'Allemagne et au 12^e rang de ses clients.

Les échanges entre la France et la Serbie concernent principalement les équipements industriels, les produits manufacturés représentant 98 % des exportations françaises en 2013 avec, par ordre d'importance, la chimie et les parfums, les équipements mécaniques et électriques, la pharmacie, les matériels de transport. La réorganisation des accords de distribution de Peugeot et Citroën pourraient permettre une reprise des ventes dans ce secteur. Les importations en provenance de Serbie sont composées à 39 % de produits industriels (métaux

transformés, pneus, équipements mécaniques et électriques) et à 23 % de produits agricoles et agroalimentaires.

Des interlocuteurs du monde de l’entreprise rencontrés à l’occasion d’un petit-déjeuner à l’ambassade ont alerté la délégation de la nécessité de renforcer les moyens de communication et de promotion pour faire connaître les atouts et les perspectives de développement en Serbie. L’attractivité de la Serbie n’est pas assez mise en valeur, notamment comme tête de pont dans les Balkans, et il conviendrait, à l’attention des entreprises, de rationaliser et de simplifier les procédures : il est ainsi étonnant que le point d’entrée des informations sur le marché serbe se fasse au Centre Business France à Sofia. Il faudrait donc une réorganisation directe entre l’entreprise et la Chambre de commerce. La délégation pense qu’il serait préférable de constituer un pôle économique pour les Balkans dont le centre pourrait être Belgrade.

M. Meunier a souligné à ses interlocuteurs qu’il déplorait à ce titre la suppression, dans le Rhône, département dont il est député et où réside une importante diaspora de Serbes, du poste de consul de Serbie. Il a indiqué avoir fait part au ministre de l’économie de l’absence regrettable du monde économique et entrepreneurial en Serbie, à l’heure où les enjeux de positionnement sur le marché serbe sont si importants.

b. Un fleuron économique français en Serbie : Schneider Electric

La délégation a profité de son déplacement en Voïvodine pour visiter un modèle d’insertion d’une entreprise française dans le jeu de la mondialisation, l’entreprise Schneider Electric, en présence de son directeur, M. Dragan Popovic. Schneider Electric, qui a pris le contrôle de l’entreprise DMS de Novi Sad en juin 2011, est spécialisée dans les infrastructures informatiques et dans la conception de solutions intégrées intelligentes dédiées à la gestion de réseaux de distribution d’électricité, facteur d’économies d’énergie. D’après les interlocuteurs de la délégation, en 2014, l’entreprise était le leader mondial dans ce domaine depuis cinq ans. Elle emploie 1 033 salariés dont 35 doctorants et 501 titulaires de maîtrise en électronique et en informatique. Ses partenaires sont Microsoft, IBM, HP, ESRI, Accenture. Elle travaille en lien avec l’université de Novi Sad où elle recrute notamment des ingénieurs.

Réalisant 95 % de son chiffre d’affaires à l’export (USA, Italie, Inde, Chine, Grande Bretagne, pays nordiques) dans des pays encore peu pénétrés par le groupe Schneider, cette nouvelle filiale constitue une porte d’entrée sur de nouveaux marchés. Elle s’est enorgueillie notamment d’avoir remporté des places sur le marché américain pourtant réputé difficile d’accès. En Serbie, Schneider Electric DMS tente de vendre sa solution intégrée intelligente à l’opérateur national EPS pour un contrat d’un montant de 100 millions d’euros, consistant en la fourniture et la mise en place d’équipements et de logiciels fabriqués à 50 % en France et 30 % en Serbie, et visant des économies d’énergie de l’ordre de 7 millions d’euros par an.

3. L'importance des échanges dans le domaine de la défense

L'intérêt porté par la délégation aux questions de défense a pris deux formes : l'entretien avec le secrétaire d'État à la défense, M. Zoran Đorđević, et deux commémorations, l'une au monument serbe d'hommage à la France et la seconde au cimetière militaire français de Belgrade.

La délégation a été reçue par le secrétaire d'État à la défense, M. Zoran Đorđević, accompagné du général Slobodan Jokchmovic. Le budget de la défense serbe s'élève pour 2015 à environ 472 millions d'euros (1,4 % du PIB). Les forces armées serbes totalisent 25 000 hommes. Encore attaché à un modèle de défense territorial, même si la participation aux opérations extérieures modifie les capacités opérationnelles de l'armée, le système de défense serbe est confronté aux besoins de remplacement d'équipements vieillissants. Une nouvelle loi de coopération militaire de l'armement est actuellement en préparation.

Le secrétaire d'État, M. Đorđević, a rappelé l'importance de l'amitié franco-serbe, l'entrée dans l'Union européenne ne pouvant, selon lui, que renforcer une collaboration qui existe déjà.

M. Voisin, qui s'est réjoui de venir pour la seconde fois au ministère de la défense serbe, a rappelé lui aussi l'amitié historique entre la France et la Serbie, son propre grand-père ayant été décoré pendant la Grande Guerre pour avoir participé à l'armée d'Orient. Il s'est félicité également de la collaboration entre les deux pays avec, notamment, le projet Atalante et l'intervention auprès de la Minusca¹. Les commandos de marine français ont en effet formé deux équipes de protection embarquée serbes de 24 personnes pour EUNAVFOR Atalante².

M. Meunier a voulu savoir si la Serbie avait des projets d'achats d'armes ou de matériels et quelles entreprises françaises étaient actuellement en contrat avec elle.

M. Đorđević a comparé l'histoire des relations entre la France et la Serbie à une histoire d'amour entre deux personnes, avec des hauts et des bas. De même, la question de l'entrée de la Serbie dans l'Union européenne était comparable à un mariage. En matière de défense, il existe plusieurs accords entre la France et la Serbie – une brigade de l'armée de terre française participe par exemple à la sécurisation de la frontière avec le Kosovo en Sud-Serbie – mais la relation militaire bilatérale franco-serbe est désormais encadrée par un accord intergouvernemental, signé le 7 avril 2011 et entré en vigueur le 1^{er} octobre 2014. Essentiellement fondée sur le dialogue politico-militaire et la modernisation du ministère de la défense et des forces armées serbes, elle concerne principalement deux axes : les opérations de l'Union européenne et la relation d'armement³.

¹ *La MINUSCA, Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.*

² *Les forces françaises de Djibouti assurent le soutien logistique de ces équipes, une fois sur place.*

³ *Portée par la DGA française.*

Depuis 2012, la Serbie témoigne d'un investissement croissant dans les opérations et missions extérieures, en particulier de l'Union européenne. Bien qu'État « neutre » et ne souhaitant pas être candidate à l'OTAN¹, la Serbie est membre du partenariat pour la paix (PPP), depuis décembre 2006², et s'implique dans la réalisation de quarante-deux objectifs du partenariat. Son implication s'est manifestée par l'embarquement de deux officiers de marine serbes sur un bâtiment français dans le cadre de l'opération Atalante en 2012. La Serbie déploie actuellement 336 personnels en opération, et en particulier une équipe de protection embarquée dans le cadre d'Atalante, une équipe sanitaire EUTM Somalia et une EWM Mali, une compagnie d'infanterie à la FINUL (Liban), un hôpital de campagne auprès de la MINUSCA.

M. Đorđević s'est à ce titre félicité que la Serbie ait indiqué qu'elle participerait à la mission EUMAM RCA (avec une équipe sanitaire de quatre personnels), même si le Gouvernement devait encore donner une confirmation officielle à ces interventions.

Pour répondre aux interrogations de M. Meunier, M. Đorđević a souligné le fait qu'en matière de production d'armement, les Serbes avaient de bonnes capacités pour les petits calibres (munition) mais que l'essentiel de la production partant aux Etats-Unis, l'objectif était donc de l'accroître. M. Meunier soulignant qu'il n'existe pas en France de filière de production de munitions de petit calibre, M. Đorđević l'a invité à venir visiter la ville et l'usine d'Ujitzé. Il aurait ainsi l'opportunité de réaliser le proverbe serbe qui dit « *visitez la Serbie pour mieux l'aimer* ». La coopération en matière d'armement avec la France – au moyen de réunions bilatérales annuelles d'armement entre la direction générale de l'armement (DGA) et le secteur des ressources matérielles du ministère de la défense serbe – s'est concrétisée ces dernières années par la fourniture de postes de radios Thales (contrat en cours de redéfinition de l'ordre de 5 millions d'euros par an) et de pièces détachées pour hélicoptères Gazelle (Airbus et Turbomeca).

De nombreuses industries de défense françaises s'intéressent au marché de l'équipement et de l'armement serbe (Thales, Airbus, Turbomeca, pièces détachées de SOFEMA, SAGEM optronique avec les jumelles thermiques). Certaines cherchent à réaliser des partenariats avec les capacités serbes (Sagem, IX Blue, Eurolinx,...).

Dans cet axe, M. Đorđević a souligné que la délégation française et serbe qui se trouvait au même moment au salon de l'armement du Bourget témoignait de l'importance de l'intérêt que la Serbie portait à cette coopération avec la France. Il a expliqué que celle-ci concernait également le domaine de la formation : à l'envoi d'un officier supérieur serbe à l'Ecole de guerre française chaque année, aux échanges avec Saint-Cyr, soutien résiduel par la France de la plateforme Janus installée à l'Académie militaire serbe en 2010, s'est ajoutée

¹ On rappellera que l'OTAN a bombardé Belgrade en 1999.

² Sommet de Riga, 2006.

l'ouverture d'une école militaire française au sein de l'Académie militaire de Belgrade. M. Đorđević s'est réjoui de la visite de M. Jean-Marc Todeschini, le secrétaire d'État aux anciens combattants et à la mémoire, à Belgrade le 1^{er} mars dernier, qui a conforté ce projet militaire pour lequel les ambassadeurs, passés et présents, se sont fortement mobilisés. Il restait d'ailleurs au Premier ministre, M. Vučić, à signer quelques décrets pour le finaliser. M. Đorđević s'est dit très heureux de la visite du ministre de la défense, M. Jean-Yves Le Drian, programmée en juillet 2015.

Au titre des hommages à la France, la délégation française s'est d'abord rendue, en présence de l'ambassadrice de France, Son Exc. Mme Christine Moro, au monument de gratitude à la France, dans le parc de Kalemegdan. Etaient présentes à leurs côtés, Mmes Nataša Vučković, présidente du groupe d'amitié Serbie-France, et Aleksandra Djurović, présidente de la commission pour les affaires étrangères du Parlement serbe.

Enfin, le dernier jour, la délégation s'est rendue, également en présence de l'ambassadrice de France, au cimetière militaire de Belgrade où sont inhumés près de quatre cents soldats du Front d'Orient, originaires de France métropolitaine comme des anciennes colonies, du Maghreb et de Madagascar.

III. UNE PRÉSENCE FRANÇAISE FONDÉE SUR DES LIENS CULTURELS FORTS

Dans le programme très dense qui était le sien, la délégation française a eu l'opportunité de visiter, outre l'Institut français de Belgrade, la petite ville de Sremska Mitrovica avec laquelle la ville de Nevers, dont Mme Carrillon-Couvreur a été maire-adjoint, a eu un jumelage culturel. En Voïvodine, elle a pu visiter le monastère de Krušedol, l'un des seize monastères orthodoxes de la Fruska gora, dans la région de Syrmie, qui figure sur la liste des monuments culturels d'importance exceptionnelle de la Serbie.

A. L'INSTITUT FRANÇAIS DE BELGRADE

Au terme de sa seconde journée de visite, la délégation a été accueillie à l'Institut français par M. Jean-Luc Goestler, son directeur¹, et son équipe.

Situé au cœur de Belgrade depuis plus de 60 ans, l'Institut français compte deux antennes à Nis et Novi Sad. Il intervient sur l'ensemble des disciplines artistiques et culturelles, pour témoigner de la création et de la pensée françaises contemporaines en Serbie. En partenariat avec les grandes manifestations, les festivals, les institutions et les principaux lieux culturels et festivals, il propose plus de cent événements annuels, et, aux fins d'une meilleure visibilité de sa spécificité, il est également créateur d'événements dans des domaines comme la

¹ *Alors sur le départ.*

bande dessinée ou la photographie. À ce titre, la délégation a assisté au vernissage de l'exposition « Au fil de l'Art » de l'artiste plasticien Gradimir Smudja, auteur d'origine serbe très connu de la bande dessinée franco-belge. Elle a pu constater que l'inauguration de l'exposition drainait un public qui n'était pas uniquement francophone.

Parmi les grands services que fournit l'Institut français, le centre de ressources linguistiques, depuis la création de l'Ecole de langue de l'Institut en 2003, connaît une fréquentation en progression constante – 3 330 personnes dans les trois centres de Belgrade, Novi Sad et Nis.

A l'issue du vernissage de l'artiste Gradimir Smudja qui a dédicacé son album aux membres de la délégation, celle-ci a visité la médiathèque, forte de 18 600 documents, et les deux étages de l'Institut dédiés à l'activité d'enseignement, notamment aux nouvelles technologies, avec neuf salles de cours aménagées et équipées. La délégation a ainsi pu découvrir le nouveau laboratoire de langue installé au printemps 2015, auquel le député (socialiste, républicain et citoyen) Pierre-Yves Le Borgn', membre du groupe d'amitié France-Serbie, a contribué au moyen de sa réserve parlementaire. L'Ecole de langue propose des formations allant du niveau A1 au niveau C1 du cadre européen commun de référence (CECR) avec des cours spécifiques pour les étudiants de droit communautaire et de management de la culture, les employés de la fonction publique serbe, les entreprises privées ou encore des formations sous l'égide de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) pour les conjoints de français et candidats au regroupement familial.

A cette offre classique de cours, l'Institut a ajouté une forte orientation en direction des publics scolaire et préscolaire, pour lesquels l'Ecole de langue enregistre de très fortes progressions d'inscription de l'ordre de 25 % par an sur les cinq dernières années. Par ailleurs, des ateliers pour enfants (131 enfants inscrits) connaissent un succès et une fréquentation croissants. La délégation considère que l'enseignement et la pratique de la langue française constituent un enjeu important et que l'effort doit tout particulièrement être porté sur les jeunes.

B. LE FRANÇAIS, UNE LANGUE D'EXCELLENCE : LE MODÈLE DE L'ÉCOLE-COLLÈGE VLADISLAV RIBNIKAR

Le succès de l'Institut français en matière de diffusion de la langue française est d'autant plus remarquable que, depuis la fin du régime de M. Milosevic, l'enseignement des langues étrangères en Serbie s'est trouvé confronté à la généralisation de l'apprentissage de l'anglais et à l'ouverture vers d'autres langues.

Pour autant, contrairement aux idées reçues, même si le français s'est stabilisé depuis 2012 avec 127 000 apprenants (15 % de la population scolaire), il a bénéficié de la réforme de 2007 qui rend obligatoire l'enseignement de deux langues étrangères au sein des écoles dites « primaires » (école élémentaire et

collège), principalement dans le sud de la Serbie, traditionnellement plus francophone que la Voïvodine, plus proche de l'aire culturelle et économique allemande. La puissance économique de l'Allemagne lui assure incontestablement une forte attractivité mais la Serbie demeure un pays à forte tradition francophone, tant dans la formation de ses élites qu'au sein de son système éducatif. Entre 2009 et 2012, le français faisait jeu égal avec l'allemand autour de 125 à 130 000 apprenants.

Une vingtaine d'écoles proposent le français en LV1, principalement dans les écoles primaires. Pour l'année scolaire 2013-14, le français était enseigné dans 768 écoles primaires sur 3454 et 312 écoles secondaires et lycées sur 498, et concernait 578 professeurs de français et 50 professeurs d'autres disciplines enseignées en français.

En 2013-14, il y avait sept sections bilingues serbe-français en lycée et une section en collège (en 7^e et 8^e années), pour un total de 487 élèves. La délégation a été reçue par l'Ecole-collège Vladislav Ribnikar, un établissement prestigieux situé dans le centre-ville de Belgrade, qui propose un enseignement renforcé du français en LV1 et un enseignement bilingue depuis 2004, avec 30 % des enseignements s'y déroulant en français. L'école a mis en place un partenariat scolaire avec des écoles en France (à Vergèze, à Besançon) et collabore fréquemment sur des projets ponctuels avec des écoles étrangères.

Les députés ont pu apprécier l'excellence et l'aisance des élèves qui avaient préparé en leur honneur un spectacle de musique, une présentation en français et un petit film vantant les mérites de leur école. Ils ont pu échanger avec eux, les enseignants de français – dont certains sont formateurs ou auteurs de manuels – ainsi qu'avec leur directrice, Mme Snezana Knezevic, faite chevalier des palmes académiques en 2012. En leur présence, l'ambassadrice de France, Mme Christine Moro, a inauguré la plaque LabelFrancÉducation¹, reconnaissant l'excellence de l'enseignement dispensé en français.

C. SREMSKA MITROVICA, UN EXEMPLE DE COOPÉRATION CULTURELLE

La délégation s'est rendue dans la petite ville de Sremska Mitrovica, en Voïvodine, pour saluer la coopération décentralisée entre elle et la ville de Nevers – dont Mme Carrillon-Couvreur fut maire-adjoint –, au titre de la valorisation du patrimoine. Capitale du district de Srem, la ville se trouve située entre Belgrade et Novi Sad, au carrefour des frontières avec la Croatie et la Bosnie-Herzégovine. Elle compte 79 000 habitants et son taux de chômage s'élève à 28 %. La relation financée par le ministère des affaires étrangères et du développement international et la ville de Nevers a concerné la rénovation d'une salle de musée et la réfection, entre 2003 et 2005, d'un toit protégeant une mosaïque, une mission d'expertise du

¹ Depuis 2012, le ministère des affaires étrangères, avec le concours de l'AEFE, a entrepris une campagne de labellisation des établissements scolaires étrangers offrant un enseignement renforcé du français ou bilingue.

patrimoine touristique et la création d'un itinéraire touristique « Fil bleu » pendant la même période ainsi que la participation à des travaux de conservation, de restauration et de reposé de la mosaïque au sein du musée archéologique en 2006.

Accueillie dans le musée de Srem par sa directrice, Mme Danica Dragičević, la délégation a pu admirer la mosaïque du palais impérial (Carska palata). Le maire-adjoint, M. Tomislav Janković, a souligné l'importance de la coopération décentralisée, salué les chantiers déjà menés en matière de culture et appelé à un approfondissement de la coopération sur d'autres plans, notamment environnementaux. Il a ainsi fait état des activités de coopération qui ont été initiées en 2015 avec la visite, en février dernier, d'une délégation de l'agglomération de Nevers en Serbie, pour la valorisation des déchets et l'efficacité énergétique. Cette mission a été effectuée dans le cadre d'un projet transfrontalier entre la Serbie et la Croatie, financé sur fonds IPA (Instrument d'aide de pré-adhésion), qui vise un partage d'expertise sur la gestion des déchets. Ce projet d'une durée de deux ans (novembre 2013-novembre 2015) a pour but de réduire de 30 % le volume total des déchets via la mise en place d'infrastructures de recyclage et d'ateliers de sensibilisation auprès de la population locale.

M. Janković a rappelé l'invitation lancée par l'agglomération de Nevers de venir effectuer une visite des installations nevernoises à l'automne 2015. Il a souligné l'importance des échanges et invité à explorer d'autres pistes de coopération, notamment dans le domaine de la promotion de la langue française, à l'instar des cours de français financés par Nevers et l'Institut français de Belgrade entre 2010 et 2011, et des échanges de jeunes et de stages linguistiques.

CONCLUSION

Grâce au programme très dense de visites et d'entretiens organisé conjointement par l'ambassade de France et le Parlement serbe, le groupe d'amitié France-Serbie a pu se faire une idée précise des enjeux importants auxquels fait actuellement face la Serbie.

La délégation tient ainsi à remercier la présidente de l'Assemblée nationale de Serbie, Mme Maja Gojković, et ses services pour l'organisation de ce programme. Nos remerciements s'adressent également tout particulièrement à la présidente du groupe d'amitié Serbie-France, Mme Nataša Vučković, pour sa grande implication pendant le séjour de notre délégation. De même, souhaite-t-elle remercier chaleureusement l'ambassadrice de France, Son Exc. Mme Christine Moro, et son équipe pour l'accompagnement et les éclairages précieux qu'ils nous ont fournis tout au long du déroulement de ce programme.

Le groupe d'amitié dégage de cette visite plusieurs enseignements.

Il se réjouit tout d'abord de la longue amitié historique que lui ont témoignée tous les Serbes rencontrés. Une telle amitié nous oblige : elle nous impose de renforcer les relations entre nos deux pays, en confortant non seulement les échanges interparlementaires qui tendent à se développer ces dernières années mais également en encourageant fortement les visites des autorités politiques françaises à tous niveaux. Dans le contexte de l'intégration européenne, la Serbie, au carrefour des Balkans, constitue un enjeu économique et géopolitique à côté duquel la France ne doit pas passer. À la suite de la visite du Premier ministre, M. Manuel Valls, en novembre 2014, on ne peut ainsi que souhaiter une visite, au plus haut niveau de l'État, dans les Balkans occidentaux et en particulier en Serbie. Ce serait là un signe fort de l'engagement de la France aux côtés des Serbes dans leur progression vers l'intégration européenne comme dans la pacification de la région.

Sur le plan politique, en effet, la principale préoccupation des Serbes concerne l'intégration européenne pour laquelle ils consentent d'importants efforts. Ils sont très conscients que celle-ci sera un processus long et difficile. Reste que depuis l'ouverture des négociations en janvier 2014, aucun chapitre n'a encore fait l'objet d'un examen concret, au risque du découragement et de la désillusion. Les Serbes s'interrogent sur la volonté réelle des autorités politiques européennes à voir leur pays intégrer l'Union européenne.

Sur le plan géopolitique, la Serbie cherche réellement à faire œuvre de stabilisation dans la région des Balkans occidentaux en multipliant les relations bilatérales et en envoyant des signes symboliques forts à ses voisins. Une telle politique résolue mérite d'être saluée car elle demande beaucoup de « sang-froid » dans le contexte encore loin d'être apaisé des guerres des années 90. La Serbie

entend assumer à ce titre sa responsabilité historique dans les conflits. Elle s'interroge cependant sur l'opportunité de certaines attitudes de la communauté internationale, à l'instar de la proposition de résolution britannique aux Nations unies sur le génocide de Srebrenica, et s'inquiète du risque que telles initiatives font peser sur le processus de pacification de la région.

Le Kosovo reste un enjeu délicat pour la Serbie. Après l'intermède des changements politiques internes, le processus de normalisation des relations entre Belgrade et Pristina, initié par l'accord historique d'avril 2013, a repris, ce dont se réjouit la délégation du groupe d'amitié France-Serbie. Pour les Serbes du Kosovo, l'une des problématiques porte notamment sur la reconnaissance d'une communauté de communes. Mais pour la Serbie, le règlement de la question est rendu complexe du fait qu'il apparaît comme une condition à l'intégration européenne, situation inédite pour les autres pays candidats à l'entrée dans l'Union européenne et qui la rend dépendante d'un tiers.

Enfin, la délégation a été sensibilisée au problème de plus en plus aigu des migrants dont la route vers l'Union européenne transite par la Serbie via l'ARYM et la Grèce. Tant en Voïvodine, aux portes de la Hongrie, qu'au niveau gouvernemental, les autorités serbes ont manifesté leurs inquiétudes face à l'ampleur du phénomène. Au moment de la mission, la Hongrie annonçait la création d'un mur à sa frontière, augurant de grandes difficultés à venir pour gérer l'afflux de migrants. Pour la délégation, il est apparu évident que les Balkans et la Serbie en particulier jouaient un rôle d'ores et déjà déterminant dans la crise des migrants, et que l'Union européenne devait impérativement et rapidement déterminer avec ces pays une politique et une aide à mettre en place.

ANNEXES

PROGRAMME DE LA MISSION DU GROUPE D'AMITIÉ FRANCE-SERBIE 14 AU 18 JUIN 2015

Membres de la délégation du groupe d'amitié France-Serbie de l'Assemblée nationale :

- Mme Martine Carrillon-Couvreur, présidente du groupe d'amitié (Socialiste, républicain et citoyen)
- M. Philippe Meunier, vice-président du groupe d'amitié (Les Républicains)
- M. Michel Voisin, membre du groupe d'amitié (Les Républicains)
- Mme Pensée Chappotteau, secrétaire administrative du groupe d'amitié, administratrice-adjointe au service des affaires européennes.

Dimanche 14 juin : Arrivée de la délégation à l'aéroport Nikola Tesla de Belgrade par les vols AF 6290 (12h35) et AF 6292 (22h55).

Lundi 15 juin :

- | | |
|---------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 08h30 – 9h15 | Rencontre M. Igor Bećić , vice-président de l'Assemblée nationale |
| 09h30 – 10h10 | Rencontre Mme Nataša Vučković , présidente, et les membres du groupe d'amitié Serbie-France de l'Assemblée nationale serbe |
| 10h15 – 10h20 | Conférence de presse des présidentes des groupes d'amitié |
| 10h30 – 11h15 | Rencontre avec Mme Aleksandra Djurović , présidente, et des membres de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale serbe |
| 11h30 – 12h15 | Rencontre avec M. Aleksandar Senić , président, et des membres de la commission pour l'intégration européenne |
| 13h00 – 15h00 | Cocktail à l'ambassade de France, en présence de Mmes Aleksandra Djurović, Nataša Vučković, Slavica Dukić Dejanović et de M. Senić , ainsi que des membres du groupe d'amitié Serbie-France |
| 15h30 | Rencontre avec Mme Slavica Dukić Dejanović , présidente de la commission pour la santé et la famille, et Mme Vesna Rakonjac , présidente de la commission parlementaire pour le travail, les affaires sociales, l'insertion sociale et la réduction de la pauvreté |
| 20h00 | Dîner offert en l'honneur de la délégation française par Mme Nataša Vučković , présidente du groupe d'amitié Serbie-France |
- Mardi 16 juin :** **Voïvodine**
- 10h00 – 10h45 Rencontre avec **M. Miloš Vučević**, maire de Novi Sad

- 11h00 – 11h45 Rencontre avec **MM. Veljko Krsonosic et Predrag Matejin**, députés de la province de Voïvodine
- 12h00 – 12h45 Visite de l'entreprise Schneider à Novi Sad en présence de **M. Dragan Popovic**, directeur
- 13h00 – 14h30 Déjeuner de travail avec **M. Bojan Pajtic**, président du Gouvernement de la province autonome de Voïvodine
- 15h15 – 16h00 Visite du **Monastère de Krušedol**, en compagnie de Mme Maja Radovic, guide francophone
- 16h30 – 17h30 Visite de **Sremska Mitrovica** en compagnie de **M. Tomislav Janković**, adjoint au maire, de **Mme Danica Dragičević**, directrice du musée de Srema, de **M. Ilija Nedić**, chargé de la culture et de la jeunesse, et de **M. Ljubiša Šulaja**, directeur des institutions et de la protection du patrimoine culturel.
- 18h30 Visite de l'Institut français de Serbie et de l'exposition « Le Fil de l'art de Gradimir Smudja » en présence de **M. Jean-Luc Goester**, directeur de l'Institut français

Mercredi 17 juin :

- 8h30 Petit-déjeuner de travail avec **M. Bruno Charrier** (Crédit agricole), président des conseillers du commerce extérieur de la France, **M. Patrick Collin** (BNP), président de la Chambre de commerce franco-serbe, et **Mme Sanja Ivanjic**, directrice de la Chambre de commerce franco-serbe
- 9h45 Visite du monument de gratitude à la France à Kalemegdan
Dépôt d'une gerbe par **Mme Martine Carrillon-Couvreur** et **Mme Natasa Vuckovic**, aux côtés de **Mme Aleksandra Djurovic**
- 10h00 – 10h45 Rencontre avec **Mme Roksanda Ninčić**, secrétaire d'État aux affaires étrangères
- 11h00 – 11h45 Rencontre avec **Mme Zorana Mihajlović**, vice-Premier ministre et ministre de l'ingénierie civile, des transports et des infrastructures
- 12h15 – 13h45 Déjeuner de travail dans le parc de Kalemegdan sur les thèmes du processus d'intégration européenne avec **M. Joseph Giustiniani**, fonctionnaire du SGAE, détaché auprès du bureau serbe pour l'intégration européenne, sur l'état de la justice en Serbie avec **M. Charles Tellier**, juge détaché auprès du ministère serbe de la justice, et sur les échanges économiques avec **M. Louis Charles Arrivé**, adjoint au conseiller économique de l'ambassade de France.
- 14h00 – 14h30 Rencontre avec **Mme Jadranka Joksimović**, ministre sans portefeuille pour l'intégration européenne
- 14h45 – 15h30 Rencontre avec **M. Željko Sertić**, ministre de l'économie

- 15h40 – 16h30 Rencontre avec **M. Saša Janković**, Protecteur des citoyens
- 16h45 – 17h30 Rencontre avec **M. Sinisa Mali**, maire de Belgrade
- 19h30 Croisière sur le Danube
- 20h30 Diner au Yacht club « Gabbiano » avec des députés membres du groupe d'amitié Serbie-France

Jeudi 18 juin :

- 9h15 Entretien avec **M. Olivier Rouanet**, attaché militaire de l'ambassade de France
- 10h15 – 11h00 Entretien avec **M. Zoran Djordjevic**, secrétaire d'État à la défense
- 11h30-12h30 Visite de l'Ecole de Ribnikar, en présence de **Mme Snezana Knezevic**, directrice, et **MM. Jean-Luc Goester**, directeur de l'Institut français, et **Fabrice Peutot**, attaché pour le français
- 13h00 – 13h45 Entretien avec **M. Aleksandar Vučić**, Premier ministre
- 14h00-15h00 Déjeuner offert par **Mme Maja Gojković**, Présidente du Parlement
- 17h10 Départ de la délégation pour Paris par vol AF 6293

Liste des personnalités rencontrées

À l'Assemblée nationale :

- **Mme Maja Gojkovic**, Présidente du Parlement
- **M. Igor Bećić**, Vice-Président de l'Assemblée nationale,
- **Mme Nataša Vučković**, présidente du groupe d'amitié Serbie-France
- **Mme Aleksandra Djurović**, présidente de la commission des affaires étrangères
- **M. Aleksandar Senić**, président de la commission pour l'intégration européenne
- **Dr Slavica Dukić Dejanović**, présidente de la commission pour la santé et la famille
- **Mme Vesna Rakonjac**, présidente de la commission parlementaire pour le travail, les affaires sociales, l'insertion sociale et la réduction de la pauvreté

Au Gouvernement :

- **M. Aleksandar Vučić**, Premier ministre de la République de Serbie
- **Mme Zorana Mihajlović**, Vice-Premier ministre et ministre de l'ingénierie civile, des transports et des infrastructures
- **Mme Jadranka Joksimovic**, ministre sans portefeuille pour l'intégration européenne
- **M. Željko Sertić**, ministre de l'économie
- **Mme Roksanda Ninčić**, secrétaire d'État auprès du ministre des affaires étrangères
- **M. Zoran Djordjević**, secrétaire d'État à la défense

À Belgrade :

- **M. Sinisa Mali**, maire de Belgrade

En Voïvodine :

- **M. Miloš Vučević**, maire de Novi Sad,
- **M. Bojan Pajtic**, président du Gouvernement de la province autonome de Voïvodine
- **M. Tomislav Janković**, adjoint au maire de Sremska Mitrovica
- **Mme Danica Dragičević**, directrice du musée de Sremska Mitrovica
- **M. Dragan Popović**, directeur de Schneider

Société civile :

- **M. Bruno Charrier**, président des conseillers du commerce extérieur de la France, Crédit agricole
- **M. Patrick Collin**, président de la Chambre de commerce franco-serbe, BNP
- **Mme Sanja Ivanjic**, directrice de la Chambre de commerce franco-serbe
- **M. Saša Jankovic**, Protecteur des citoyens
- **Mme Snezana Knezevic**, directrice de l'école-collège Ribnikar

Ambassade de France :

- **Mme Christine Moro**, ambassadrice de France
- **M. Louis-Charles Arrivé**, adjoint au conseiller économique
- **M. Joseph Giustiniani**, fonctionnaire du SGAE, détaché auprès du Bureau serbe pour l'intégration européenne, sur l'état de la justice en Serbie
- **Jean-Luc Goester**, directeur de l'Institut français
- **M. Jérôme Kelle**, conseiller
- **M. Olivier Rouanet**, attaché militaire de l'ambassade
- **M. Charles Tellier**, juge, détaché auprès du ministère serbe de la justice